



PREMIER MINISTRE

DOSSIER DE PRESSE RÉUSSIR ENSEMBLE LE GRAND PARIS

Comité interministériel - 14 avril 2015



**LE
NOUVEAU
GRAND
PARIS**

Comité interministériel du 14 avril 2015

« Réussir ensemble le Grand Paris »

COMITE INTERMINISTERIEL « REUSSIR ENSEMBLE LE GRAND PARIS »	p. 3
I. LES ENGAGEMENTS TENUS POUR LE GRAND PARIS	
Le Grand Paris des transports est en marche	p.7
Un financement confirmé et des réalisations engagées	p.8
Un enjeu essentiel : le prolongement du RER E à l'Ouest	p.9
Des projets exemplaires en matière environnementale	p.10
Des transports entrés dans l'ère du numérique	p.11
Cartes	p.12
Le plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement se met en œuvre	p.15
Carte	p.20
Le Grand Paris, moteur du développement économique	p.21
Mieux mobiliser les investissements internationaux pour le Grand Paris	p.21
Deux grands secteurs à valoriser et dynamiser : La Défense et le Grand Roissy	p.22
Rénover la fiscalité de l'immobilier d'entreprise	p.23
L'immobilier d'entreprise au service de l'innovation	p.24
Une nouvelle gouvernance se met en place pour le Grand Paris au 1^{er} janvier 2016	p.25
Parachever la création de la métropole du Grand Paris au 1 ^{er} janvier 2016	p.25
Mettre en œuvre le schéma régional de coopération intercommunale	p.26
Carte	p.28
II. LES JEUX OLYMPIQUES DE 2024 ET L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 2025, ACCELERATEURS DU GRAND PARIS	
Jeux Olympique 2024, Exposition universelle 2025, accélérateurs du Grand Paris	p.31
Soutenir la candidature au JO 2024	p.31
Porter la candidature du Grand Paris à l'exposition universelle 2025	p.32

III. DE NOUVEAUX CHANTIERS POUR LE GRAND PARIS, POUR UNE METROPOLE DURABLE ET SOLIDAIRE

Le Grand Paris, levier de la transition écologique et énergétique p.35

Intégrer la nature en ville, préserver la biodiversité et améliorer le cadre de vie p.35

Réussir la transition énergétique p.36

Les chantiers du Grand Paris, une opportunité pour l'emploi et la jeunesse p.39

Faire du chantier du Grand Paris un acteur majeur du développement de l'emploi p.39

Ouvrir aux jeunes les opportunités du Grand Paris p.40

Le Grand Paris de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche p.43

Vers les campus du XXI^{ème} siècle p.43

Améliorer le cadre de vie étudiant p.44

Carte p.46

Remettre les quartiers au cœur du Grand Paris p.47

La modernisation et l'insertion urbaine des autoroutes franciliennes p.49

Améliorer le service rendu par les autoroutes franciliennes p.49

Renforcer l'insertion urbaine des autoroutes p.50

Le numérique, outil de la métropole intelligente p.51

IV. ELARGIR LES HORIZONS DU GRAND PARIS : LA VALLEE DE LA SEINE

La vallée de la Seine : élargir les horizons du Grand Paris p.55

Carte p.59

CONCLUSION p.61

SYNTHESE DES MESURES p.62

Comité interministériel du 14 avril 2015 :

« Réussir ensemble le Grand Paris »

Le Grand Paris est une grande ambition pour la France. Il répond à **des défis essentiels : faire de l’Ile-de-France le lieu où s’inventera une métropole innovante**, durable et juste, un territoire pilote des « villes intelligentes » françaises, et l’un des moteurs principaux du rayonnement économique de notre pays.

Pour réaliser cette ambition, l’Etat doit assumer pleinement son rôle dans **un dialogue et une construction permanents avec les collectivités**. Il s’engage fortement auprès d’elles pour être à la fois le facilitateur des projets, le fédérateur des acteurs, le mobilisateur des énergies et le garant de l’intérêt général.

Suite au comité interministériel du 13 octobre dernier, le Premier ministre a réuni à nouveau, comme il s’y était engagé, **un comité interministériel pour « Réussir ensemble le Grand Paris »**. Son objectif est de faire le point sur l’avancement des quatre volets prioritaires engagés lors du précédent CIM et de lancer de nouveaux chantiers destinés à faire du Grand Paris une démarche toujours plus intégrée et plus partenariale.

Le Premier ministre a réuni le 14 avril 2015 un nouveau comité interministériel sur le Grand Paris, auquel ont participé ou ont été représentés :

- Mme Ségolène ROYAL, ministre de l’Ecologie, du Développement durable et de l’Energie
- Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l’Education nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche
- M. Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics
- M. François REBSAMEN, ministre du Travail, de l’Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
- M. Emmanuel MACRON, ministre de l’Economie, de l’Industrie et du Numérique
- Mme Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l’Egalité des territoires et de la Ruralité
- Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique
- Mme Fleur PELLERIN, ministre de la Culture et de la Communication
- M. Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
- M. Alain VIDALIES, secrétaire d’Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche
- M. Christian ECKERT, secrétaire d’Etat chargé du Budget
- Mme Axelle LEMAIRE, secrétaire d’Etat chargée du Numérique
- Mme Myriam EL KHOMRI, secrétaire d’Etat chargée de la politique de la Ville
- M. Thierry BRAILLARD, secrétaire d’Etat chargé des Sports
- Et M. Jean-François CARENCO, préfet de la Région Ile-de-France et préfet de Paris, qui assure le secrétariat permanent du comité interministériel.

Ce nouveau comité interministériel sur le Grand Paris s'inscrit naturellement dans la continuité de celui du 13 octobre 2014. Ce précédent comité avait permis de donner une nouvelle vision globale au Grand Paris, de conforter ses financements et de concevoir de nouveaux outils pour en accélérer ou faciliter la mise en œuvre, à travers **quatre grands volets prioritaires** : le Nouveau Grand Paris des Transports, le Plan de mobilisation pour l'aménagement et de logement, le développement économique, et la gouvernance.

Pour chacun de ces quatre volets, **le comité interministériel de ce jour a passé en revue les différentes actions engagées** en précisant les dispositifs opérationnels de certaines des mesures annoncées lors du CIM d'octobre 2014.

Dans un deuxième temps, **le comité interministériel a décidé l'ouverture de nouveaux chantiers**, destinés à faire du Grand Paris une démarche intégrée, plus large, et plus partenariale :

- Le Gouvernement officialise son engagement aux côtés des acteurs locaux, notamment de la Ville de Paris et de la Région Ile-de-France, en faveur de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024 et à l'Exposition universelle de 2025 ;
- Il fait du Grand Paris un levier pour la transition écologique et énergétique, au service du développement durable ;
- Il inscrit le projet du Grand Paris dans ses politiques en faveur de l'emploi et de la formation ;
- Il met le Grand Paris au service de la recherche et des étudiants ;
- Il porte une attention particulière aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville ;
- Il engage le réseau routier national en Ile-de-France dans une phase de réhabilitation ;
- Enfin, il ouvre l'horizon du Grand Paris et l'inscrit dans le projet de développement de la Vallée de la Seine

Chacun de ces volets fait l'objet ci-après d'une fiche détaillant les différentes mesures décidées lors de ce comité interministériel.

Afin de poursuivre l'élan et la mobilisation, **un nouveau comité interministériel sur le Grand Paris sera réuni à l'automne prochain.**

La construction du Grand Paris : une histoire continue depuis 10 ans

- Août 2005 : Mise en révision du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)**
- Fin 2005 : Lancement de la conférence métropolitaine**
- Janvier 2009 : Rencontre des élus d'Ile-de-France avec les 10 équipes internationales sur le Grand Paris**
- Avril 2009 – Novembre 2009 : Exposition Grand Paris à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine**
- 10 juin 2009 : Installation du Syndicat Paris métropole**
- Février 2010 : Installation de l'Atelier international du Grand Paris au Palais de Tokyo**
- 3 juin 2010 : Loi sur le Grand Paris**
- 24 juin 2011 : Décret relatif aux contrats de développement territorial (CDT). Sur les 21 démarches engagées depuis 2010, 16 CDT ont été validés à ce jour.**
- 26 août 2011 : Décret approuvant le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris**
- 15 mai 2012 : Discours de M. François Hollande, Président de la République**
- 18 janvier 2013 : Loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur de logement et au renforcement des obligations de logement social**
- 6 mars 2013 : Discours de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, sur le « Nouveau Grand Paris »**
- 19 juillet 2013 : Plan de mobilisation en faveur des transports au quotidien (modernisation et extension du réseau existant)**
- 27 janvier 2014 : Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoyant la création au 1^{er} janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris, et le regroupement des intercommunalités en grande couronne**
- 19 mai 2014 : Décret relatif à la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris**
- 9 juillet 2014 : Communication en Conseil des ministres de Manuel Valls, Premier ministre, sur le Grand Paris**
- 13 octobre 2014 : Comité interministériel sur « le Grand Paris, le temps des réalisations » et discours à Créteil de Manuel Valls, Premier ministre**
- 12 décembre 2014 : Installation du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)**
- 4 mars 2015 : Publication du Schéma régional de coopération intercommunale (SRCI), qui organise le regroupement des intercommunalités en grande couronne**

I –

LES ENGAGEMENTS TENUS POUR LE GRAND PARIS

Le comité interministériel prend acte de l'avancement des quatre volets engagés lors du précédent comité du 13 octobre 2014 et décide de certaines mesures complémentaires :

- Le Grand Paris des transports est en marche
- Le plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement se met en œuvre
- Le Grand Paris contribue au développement économique
- Une nouvelle gouvernance pour le Grand Paris se met en place pour le 1^{er} janvier 2016

Le Grand Paris des transports est en marche

Contexte

Le comité interministériel du Grand Paris du 13 octobre 2014 a fait une large place à l'amélioration des conditions de déplacement dans la région capitale. Grâce au Nouveau Grand Paris des transports, **le dossier a connu de nombreuses avancées**. Le Premier ministre et le président du Conseil régional d'Île-de-France ont signé le 16 février dernier le protocole d'accord du contrat de plan État-région Île-de-France 2015 – 2020, qui prévoit **un investissement historique de 7,5 Mds€**.

Grand Paris Express

- ⤴ Le décret déclarant d'utilité publique la **ligne 15 sud**, entre Pont-de-Sèvre et Noisy-Champs, est paru le 24 décembre 2014. Les travaux préparatoires ont déjà démarré à Champigny et Issy-les-Moulineaux.
- ⤴ Les études de maîtrise d'œuvre des **lignes 14 nord** (Mairie-de-Saint-Ouen à Saint-Denis-Pleyel), **16** (Saint-Denis-Pleyel à Noisy-Champs) et **17 sud** ont commencé à la rentrée 2014. L'enquête publique a eu lieu en octobre 2014. La commission d'enquête a remis le 9 février 2015, un avis favorable unanime. La déclaration d'utilité publique est en préparation.
- ⤴ Une convention a été conclue entre la SGP et la RATP désignant la RATP comme maître d'ouvrage unique de la **ligne 14 sud** entre Paris et Orly afin d'accélérer la réalisation du projet. L'enquête publique est prévue avant l'été 2015.
- ⤴ Le dossier d'enquête d'utilité publique de la **ligne 15 ouest** est en cours d'instruction administrative pour une enquête prévue à l'automne 2015.
- ⤴ Suite à l'approbation par les conseils du STIF et de la SGP d'une convention transférant la maîtrise d'ouvrage de la **ligne 15 est** à la SGP, le dossier d'enquête publique sera transmis au préfet de région par la SGP à l'été, pour une enquête début 2016.
- ⤴ La concertation locale a eu lieu fin 2014 pour la ligne **17 Nord**, et est programmée en mai 2015 pour la **ligne 18**. Les dossiers d'enquête d'utilité publique seront transmis à l'été pour une enquête début 2016.

Le Plan de Mobilisation pour les Transports

Les RER :

- ⤴ sur le **RER A**, le retournement à Étoile, la 4e voie de Cergy et la phase 1 de l'aménagement de Chessy entreront en phase de réalisation cette année.
- ⤴ sur le **RER B**, alors que la mise en service du RER B Nord + a permis au nord une amélioration significative du service, les travaux se poursuivent au sud: le 3ème quai à Denfert-Rochereau pour la gestion des situations perturbées a été mis en service fin 2014 et a déjà montré son utilité en cas de situation perturbée. En 2015, plusieurs opérations entreront en phase opérationnelle (tiroir d'Orsay, fiabilisation de Massy, aménagement du plan de voie de St Rémy les Chevreuse, installations de retournement à Bourg-la-Reine, adaptation de la signalisation).

- ⤴ sur le **RER C**, les études des aménagements de Brétigny permettront d'enclencher les études de projet d'une première tranche de la refonte complète du nœud de Brétigny
- ⤴ sur le **RER D**, le Schéma directeur s'est traduit en 2014 par un premier programme d'investissement de 120 M€ afin de fiabiliser la ligne (adaptation de la signalisation et mise en place du système de contrôle de vitesse, aménagement des terminus de Goussainville et Corbeil, etc.). La mise en œuvre de ce programme a permis d'améliorer significativement la ponctualité.

Les prolongements de lignes de métro :

- ⤴ Les travaux d'infrastructure sur les deux futures stations de la **ligne 4 prolongée** (Verdun Sud et Bagnoux) démarreront en juin 2015.
- ⤴ Les travaux d'infrastructure du **prolongement de la ligne 12** à Mairie d'Aubervilliers ont commencé en décembre 2014.
- ⤴ Les travaux du **prolongement de la ligne 14** vers Mairie de Saint-Ouen ont commencé en 2014 sur les stations Porte de Clichy et Pont Cardinet, les puits des tunneliers et l'atelier de maintenance. Le premier tunnelier sera monté à l'été 2015 et entrera en action à la rentrée.
- ⤴ Financées par anticipation par la Société du Grand Paris, les études du **prolongement de la ligne 11** à Rosny-Bois-Perrier se poursuivent. Les travaux préparatoires (démolitions, concessionnaires, etc.) commenceront en 2015.

Les tramways et tram-trains :

- ⤴ Les **tramways T6 et T8** ont été mis en service en décembre 2014.
- ⤴ Les études de projet sont en cours d'achèvement pour le **prolongement du T3 à la Porte d'Asnières**, le **tram-train Massy-Evry** et le **prolongement du T1 à Val-de-Fontenay**. Par ailleurs, les études se poursuivront en 2015 sur le **T9 (tramway Paris-Orly)**, dont la Déclaration d'Utilité Publique a été obtenue le 2 février 2015, le **T7 2ème phase (prolongement à Juvisy)**, dont l'Avant-projet a été approuvé au conseil du STIF du 10 février, la **tangentielle ouest phase 1 (Saint Cyr RER à Saint Germain RER)**, dont les études d'avant-projet s'achèvent et le **T1 ouest** (prolongement à Colombes).

I. Un financement confirmé et des réalisations engagées

Mesure n°1 : Mettre en œuvre le Nouveau Grand Paris des transports par la confirmation des financements (cf. carte p.12)

Enjeux

Chaque jour, près de 11 millions de Franciliens réalisent 41 millions de déplacements, soit près de 17% de plus qu'il y a dix ans. Grâce aux investissements réalisés, la part des transports en commun et des modes actifs dans ces déplacements est en constante augmentation. Ainsi, **8,5 millions de voyages sont effectués quotidiennement à l'aide des transports en commun** en Île-de-France.

Action

Lors du comité interministériel d'octobre 2014, **le calendrier de réalisation des lignes 18, 17 nord et 14 sud du Grand Paris Express a été accéléré**. Ces lignes desservent les portes d'entrée du pays et les bassins d'emplois de Roissy et d'Orly. Les études se poursuivent et les travaux préparatoires ont débuté.

A travers le projet de Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, signé le 16 février, l'Etat et la Région Ile-de-France se sont massivement engagés pour assurer le financement des opérations du Plan de mobilisation pour les transports. Entre 2015 et 2020, y seront consacrés notamment **1,4 Mds€ par l'Etat, 2 Mds€ par la Société du Grand Paris et 3 Mds€ par la Région Ile-de-France.**

Enfin, le projet CDG-Express de liaison ferroviaire express dédiée entre Paris et l'aéroport de Roissy se poursuit **en vue d'une mise en service en 2023**. Un article d'habilitation à légiférer par ordonnance a été inclus dans le projet de loi relatif à la croissance, l'activité et pour l'égalité des chances économiques, afin de créer la société de projet. Le projet sollicitera un financement européen dans le cadre du plan Juncker.

Le débranchement du T4 à Clichy Montfermeil

Sur la base du mandat confié par le Premier ministre, le préfet de Seine Saint Denis préside un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires du projet (concessionnaires de réseaux, collectivités, opérateurs et services de l'Etat...) afin d'assurer une forte mobilisation et accélérer l'ensemble des étapes du projet. Plusieurs avancées significatives sont d'ores et déjà constatées : les travaux de plusieurs concessionnaires ont démarré, de nombreuses procédures administratives sont finalisées, grâce à la mobilisation des services de l'Etat et du STIF. La mise en service du projet est prévue en 2018.

II. Un enjeu essentiel : le prolongement du RER E à l'Ouest

Mesure n°2 : Engager en 2015 la réalisation du prolongement du RER E à l'Ouest (cf. carte p.13)

Enjeux

Déclaré d'utilité publique le 31 janvier 2013, le projet d'extension du RER E à l'ouest (Eole) consiste à réaménager 47 km de voies existantes, créer un tunnel de 8km entre la gare d'Hausmann Saint Lazare et Nanterre, et construire 3 nouvelles gares à Porte Maillot, La Défense et à Nanterre-la-Folie. **620 000 voyageurs par jour sont attendus**. D'un coût estimé à 3,4 Mds€ (valeur 2009), il sera mis en service en 2020 entre Paris et Nanterre et en 2022 jusqu'à Mantes-la-Jolie. Il aura **des effets considérables sur l'amélioration des conditions de desserte est-ouest et la qualité de service** du système de transports franciliens (réduction des temps de parcours, décharge des autres RER, régularité renforcée...). Le chantier permettra en outre la création de 30 000 emplois directs. .

Action

Afin de sécuriser le financement de ce projet majeur, l'Etat et la Région ont inscrit **une somme d'1,750 Mds€ dans le Contrat de Plan Etat Région 2015 – 2020**. Sur ces bases, le Gouvernement a missionné le préfet de la Région d'Ile-de-France pour négocier un protocole financier global avec toutes les parties prenantes (notamment le Conseil régional, la Ville de Paris, les Conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines, la SGP et le groupe SNCF). Ce protocole couvrira la totalité des besoins du projet afin de sécuriser le maître d'ouvrage et donner les garanties de financement nécessaires. La signature des premiers marchés de travaux est prévue à l'été 2015.

III. Des projets exemplaires en matière environnementale

Mesure n°3 : Réduire et valoriser les déblais (cf. carte p.14)

Enjeux

Les chantiers du Grand Paris Express devraient générer **40 millions de tonnes de déblais** de chantier, soit une augmentation de 10 à 20% du tonnage habituel. Par ailleurs, des matériaux seront nécessaires pour construire le réseau en tant que tel (gares, voussoirs des tunnels...). L'acheminement de ces matériaux peut être source de nuisances.

Action

Afin de limiter les nuisances au maximum, la Société du Grand Paris s'efforce de réduire la quantité des déblais. Un schéma directeur d'évacuation des déblais a en outre été réalisé pour privilégier la voie d'eau et le ferroviaire. Ainsi pour la ligne 15 sud, **près de deux tiers des déblais provenant des tunnels seront évacués par ces modes** avec la création de plateformes portuaires sur la Seine. Enfin, les déblais seront valorisés, lorsque c'est possible, pour combler des carrières existantes ou comme matériaux de construction.

Exemple : l'évacuation par la voie fluviale d'environ 270 000m³ de déblais dans le cadre du chantier du prolongement Nord de la ligne 14, permet d'éviter la circulation de 19 000 camions !

Mesure n°4 : Privilégier des matériels roulants plus sobres en énergie

Les achats de matériel roulant (pour le réseau neuf du Grand Paris Express comme pour l'amélioration du réseau existant) sont faits dans un souci de sobriété énergétique. Les trains retenus, dotés d'un freinage électrique performant et d'un éclairage LED, auront **une consommation énergétique de 20% inférieure à la précédente génération de matériel** et de 50% inférieure aux matériels les plus anciens en service. Ils seront composés à 95% de matériaux recyclables.

Mesure n°5 : Appliquer l'éco-conception aux gares et aux sites de maintenance

Afin de bénéficier d'une performance environnementale élevée, et pour garantir une meilleure insertion urbaine, les gares et les sites de maintenance font l'objet d'une éco-conception.

Exemple : Insertion urbaine du Site de Maintenance et de Remisage (SMR) de Saint-Ouen (ligne 14 Nord). Aux côtés de la Ville de Saint-Ouen, les architectes de la RATP ont imaginé un bâtiment original, intégré au sein du programme de la ZAC. Semi enterré, le SMR émergera progressivement de terre. Il fera office de socle pour la réalisation d'une centaine de logements en superstructure et d'un parc urbain d'environ 10 000 m² ouvert au public.

IV. Des transports entrés dans l'ère du numérique

Mesure n°6 : Permettre un accès mobile à Internet sur l'ensemble du réseau de transport

Enjeux

Plus de deux millions de voyageurs franciliens passent en moyenne plus de 2 heures par jour dans les transports en commun. Une couverture mobile continue devient une condition essentielle du service de transport. Aujourd'hui, plus de **50% des Franciliens accèdent à Internet dans les transports**. Afin de faciliter les usages numériques multiples de ces voyageurs durant leur trajet, une mise à niveau de la couverture mobile sur l'ensemble du réseau de transport est nécessaire pour permettre un accès à Internet mobile fluide et continu.

Action

1/ Déployer rapidement la 3G et la 4G pour offrir l'accès mobile à Internet sur l'ensemble des lignes du métro et du RER

La RATP et la SNCF vont déployer avec les quatre opérateurs mobiles des réseaux de dernière génération pour la couverture en 3G et en 4G de l'ensemble des lignes du métro et du RER. **Plus de 3 000 antennes seront installées** afin qu'un service à Internet mobile soit accessible dans toutes les gares, stations et tunnels.

Calendrier : le déploiement de la 3G et 4G **débutera dès 2015** avec les lignes A et B du RER et de la ligne 1 du métro. Il se poursuivra par la couverture des lignes 5, 6 et 7, avant de couvrir l'intégralité des lignes de métro pour **la fin de l'année 2017**. Les lignes C, D et E du RER seront également couvertes, tout comme les autres lignes Transilien

2/ Offrir le meilleur service de téléphonie et d'accès mobile à Internet dès la mise en service de chaque nouvelle ligne du Grand Paris Express

La Société du Grand Paris va déployer dans les gares et les tunnels du Grand Paris Express **des réseaux mobiles de dernière génération** (aujourd'hui la 3G et la 4G, demain la 5G). La conception des gares, des tunnels et des trains sera étudiée en amont afin d'accueillir les équipements techniques nécessaires à la délivrance d'un service mobile en continu.

Mesure n°7 : Offrir un accès sans-fil et très haut débit à Internet dans les principales gares franciliennes

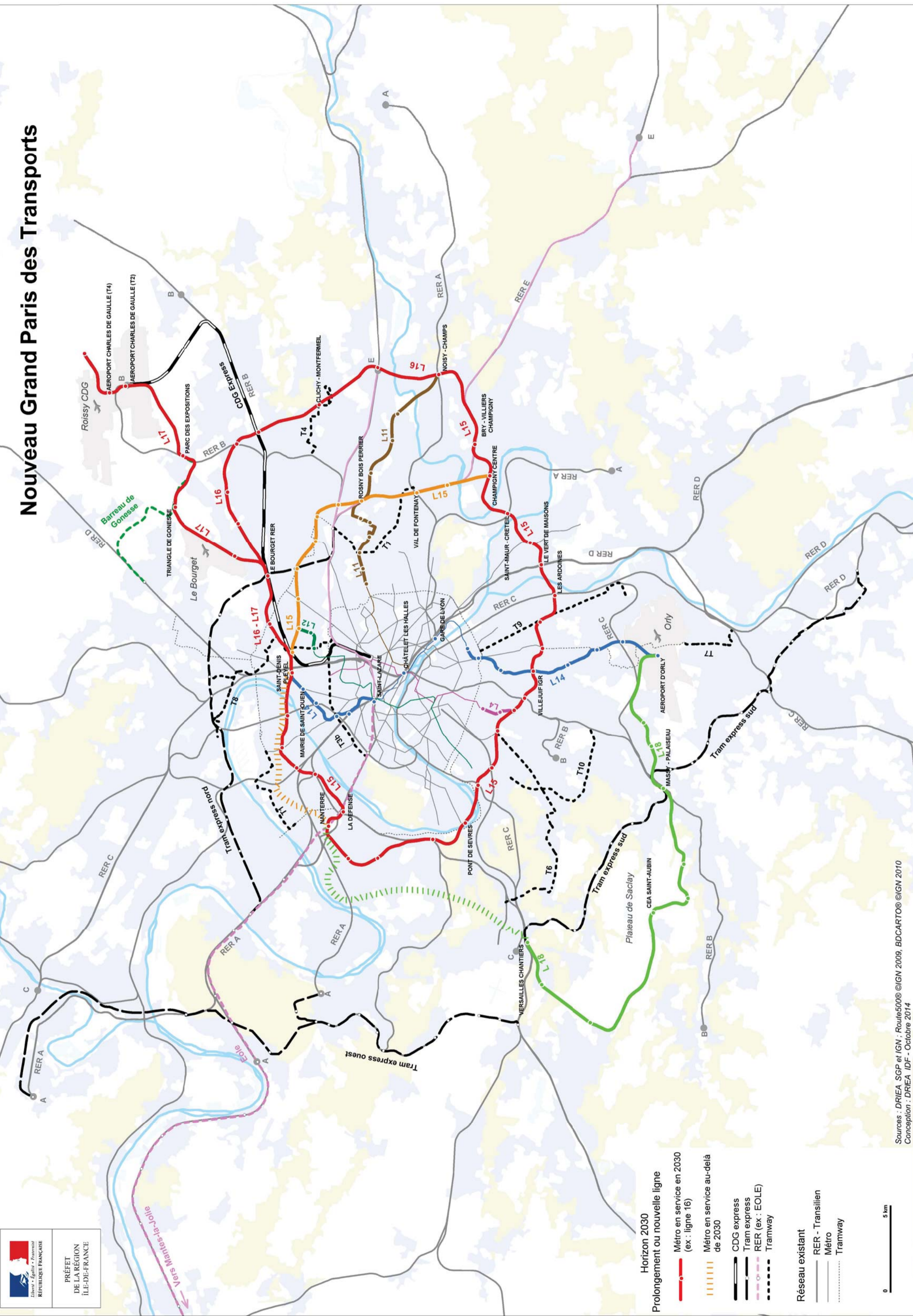
Enjeux

En complément des réseaux mobiles de dernière génération, les usagers des transports en commun doivent pouvoir bénéficier d'un accès à Internet à très haut débit et sans-fil dans les gares où de nouveaux usages numériques se développent.

Action

Les principales gares de la SNCF et les 72 nouvelles gares du Grand Paris Express seront **équipées en Wi-Fi**. Calendrier : la SNCF a débuté en 2014 le déploiement de points d'accès Wi-Fi dans les gares parisiennes des grandes lignes. Ce déploiement va se poursuivre en Ile-de-France dans les principales gares Transilien.

Nouveau Grand Paris des Transports



Horizon 2030 Prolongement ou nouvelle ligne

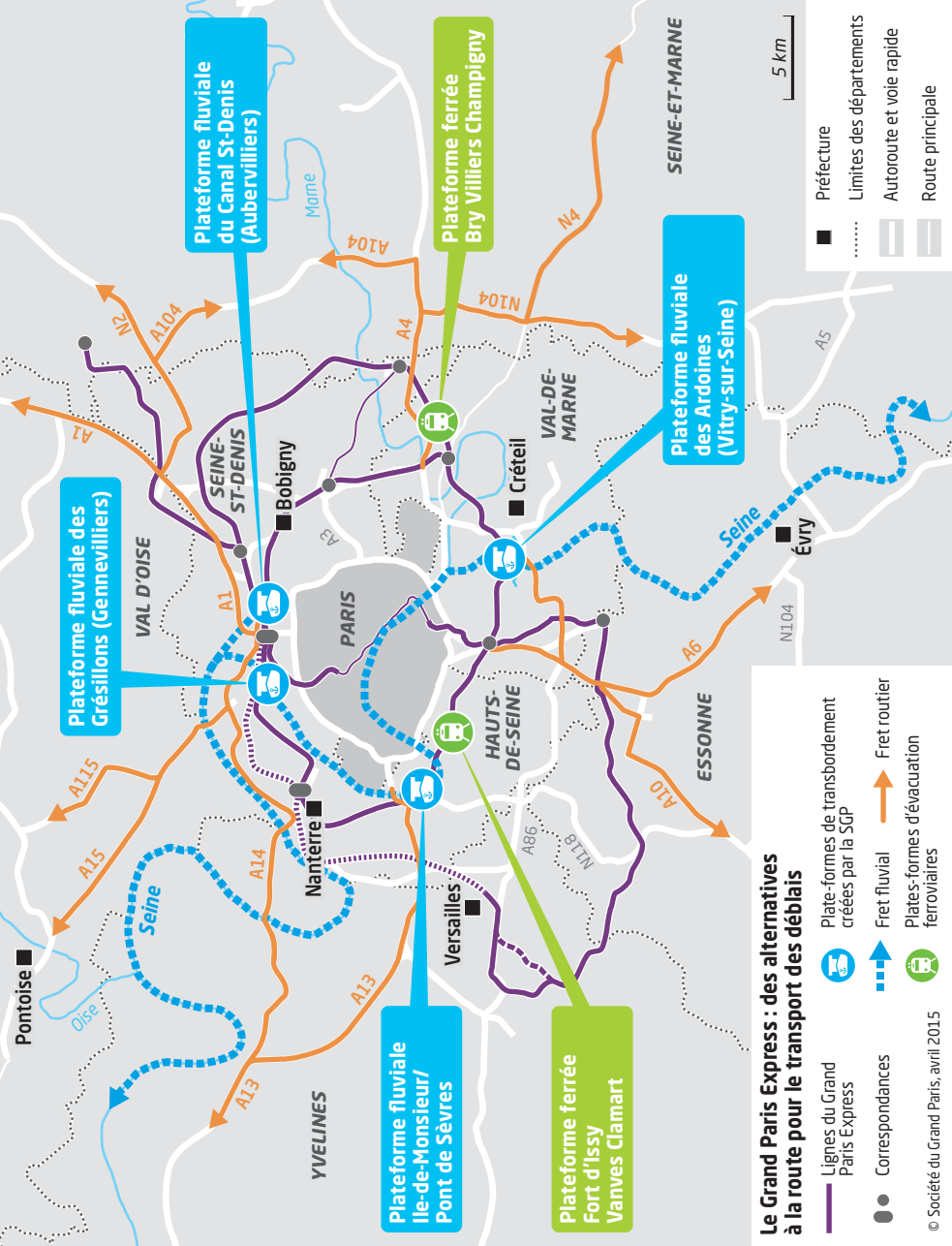
- Métro en service en 2030 (ex : ligne 16)
- - - - - Métro en service au-delà de 2030
- CDG express
- - - - - Tram express
- - - - - RER (ex : EOLE)
- - - - - Tramway

Réseau existant

- RER - Transilien
- Métro
- - - - - Tramway



Sources : DRIEA SGP et IGN ; Route5000 © IGN 2009, BDCARTO © IGN 2010
Conception : DRIEA IDF - Octobre 2014



Le Grand Paris Express : des alternatives à la route pour le transport des déblais

- Lignes du Grand Paris Express
- Correspondances
- Fret fluvial
- Fret routier
- Plate s-formes d'évacuation ferroviaires
- Plate-formes de transbordement créées par la SCP

- Préfecture
- Limites des départements
- Autoroute et voie rapide
- Route principale

5 km

Le plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement se met en œuvre

Contexte

Avec un nombre de logements livrés resté en-deçà des besoins identifiés **depuis près d'une vingtaine d'années**, la crise du logement est particulièrement sensible en Île-de-France et constitue l'une des toutes premières préoccupations des Franciliens.

Le plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement décidé par le gouvernement lors du comité interministériel Grand Paris du 13 octobre 2014 vise à agir sur l'offre pour enrayer cette crise. **Le plan est articulé autour de trois axes majeurs** : rénovation des modalités d'intervention de l'État en matière d'aménagement ; meilleur accompagnement des maires s'engageant dans la construction de logements ; amélioration de l'habitat existant.

Le plan bénéficie **des actions mises en place nationalement en faveur de la relance de la construction**. Il s'est déjà traduit par de nombreuses actions concrètes qui résultent d'une forte mobilisation des acteurs franciliens. Les premiers résultats de l'année 2014 et les avancées constatées depuis le comité interministériel du Grand Paris d'octobre 2014 témoignent de cette forte mobilisation.

Globalement en hausse en 2014, la production reste soutenue par la création de logements sociaux. Elle est estimée à **62 900 logements autorisés et 56 300 commencés au cours des 12 derniers mois**. **Avec 20 000 logements sociaux neufs en 2014**, la construction de logements sociaux (tous types de logements sociaux) continue à soutenir fortement la production francilienne de logements.

Cette augmentation de la production ne retire pour autant rien à la situation de crise du logement : **l'écart à l'objectif persiste et une action volontariste de rattrapage entre la production et les objectifs reste nécessaire**.

Mesure n°8 : Adapter l'intervention de l'Etat aux sites prioritaires pour le logement

A l'issue du comité interministériel du 13 octobre 2014, **des sites prioritaires à fort potentiel de logements**, susceptibles de bénéficier d'une implication de l'Etat dans le cadre du Plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement en Ile-de-France, **ont été identifiés en petite et grande couronne**. Deux critères déterminants ont prévalu à leur sélection : un fort potentiel de construction de logements et une desserte par les réseaux de transports collectifs cofinancés par l'Etat.

L'analyse des potentiels de ces sites a été poursuivie par les services centraux et déconcentrés de l'Etat et les grands opérateurs publics présents en Ile-de-France. Ces réflexions ont permis d'**identifier les chances et les atouts** de ces sites comme leurs difficultés de production de logements.

Ces premiers travaux font aujourd'hui l'objet d'une concertation avec l'ensemble des élus et acteurs des territoires à travers les Ateliers territoriaux « Grand Paris du Logement », annoncés par la Ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité le 24 février dernier, à l'occasion du comité de suivi ministériel du Plan de mobilisation, coprésidé par le Président du Conseil régional d'Ile-de-France.

Ces ateliers engagent **une démarche partenariale de dialogue et de définition d'objectifs avec les élus des territoires concernés**. Organisés avec l'appui de l'AFTRP, future Grand Paris Aménagement, ils permettront d'apprécier la pertinence de l'inclusion de ces sites dans le Plan de

mobilisation, et de préciser les modalités d'intervention de l'Etat à même d'augmenter, d'accélérer et de faciliter la production de logements. Une dizaine d'ateliers (certains réunissant plusieurs sites prioritaires) seront organisés entre avril et juin 2015.

L'Etat organise ainsi la mobilisation partenariale des acteurs d'Ile-de-France pour construire davantage de logements et répondre aux attentes des Franciliens.

Calendrier : **ces ateliers se réuniront entre avril et juillet 2015**. Il s'agit dans cette démarche conduite par l'Etat avec les élus concernés de concerter avec toutes les parties à la conception du projet urbain et aux modalités de la réalisation des opérations en associant plus largement les habitants, les entreprises, les associations, à la conception de nouveaux quartiers. Les entreprises publiques locales sont bien sûr associées afin de créer les conditions opérationnelles les plus favorables à la réalisation des projets. Deux ateliers se sont déjà réunis :

Mesure n°9 : Mettre en place une Opération d'Intérêt National multi-sites pour accélérer et faciliter les projets

Le principe de l'OIN multi-sites est décidé. **Le choix des sites sera établi sur la base de plusieurs critères** : proximité d'un mode de transport collectif présent ou à venir ; potentiel foncier de construction ; complexité éventuelle du site justifiant une forte coordination et une attention particulière des services de l'Etat.

Les concertations proposées dans le cadre des ateliers territoriaux du Grand Paris se poursuivent pour aboutir au **lancement des procédures dès le mois de juillet 2015** après discussions approfondies avec les élus des territoires concernés.

La création d'une OIN, cadre partenarial éprouvé permet de concentrer les moyens de l'Etat et de **réunir Etat et élus autour d'un projet de développement partagé**. Il ne s'agit en aucun cas de faire à la place des élus mais bien avec eux. La place des élus sera assurée dans la gouvernance du projet sur chacun des sites retenu.

Pour chaque site, l'opérateur le plus adapté sera déterminé au cas par cas en fonction des besoins et des capacités opérationnelles déjà existantes sur les sites.

Deux sites à fort potentiel

« Porte Sud du Grand Paris » (Département de l'Essonne)

Une centralité forte du Grand Paris en grande couronne (cf. carte p.20)

Situé à l'interface des développements de Saclay à l'Ouest, du pôle d'Orly à l'Est, et de la future Métropole du Grand Paris au Nord, le territoire « Porte Sud du Grand Paris » **dispose d'atouts majeurs alliant des grandes réussites** (le Gépôle à Evry, le Grand stade de la Fédération française de Rugby sur l'ancien hippodrome de Ris-Orangis, la reconversion de la base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, Vert-le-Grand, le Plessis-Pâte et Leudeville, le pôle d'activité aéronautique de Villaroche, la gare TGV de Lieusaint et le Carré Sénart) **et des emprises foncières à forts potentiels d'aménagement** (l'axe Seine/RN7, le Bois de l'Epine à Ris-Orangis, la reconversion de l'ancien hôpital Louise Michel à Courcouronnes, le plateau de Bondoufle, le pôle gare de Corbeil-Essonnes ou le centre-ville de Grigny).

Ce territoire est caractérisé par un contexte institutionnel en profonde mutation puisque **dès le 1^{er} janvier 2016, deux nouvelles intercommunalités composeront le territoire « Porte Sud du Grand Paris »**.

Ses habitants bénéficient d'une grande qualité de vie et d'un équilibre positif entre l'emploi et l'habitat. **Il lui manque une mise en synergie de dynamiques aujourd'hui éparées.** L'émergence de nouvelles intercommunalités et de nouvelles ambitions fondées sur un projet cohérent et fédérateur pour l'Essonne justifie l'élaboration d'un « nouveau pacte territorial » entre l'Etat et les territoires, pour aboutir à un « projet de territoire » partagé.

Un tel pacte est rendu doublement nécessaire, d'abord parce qu'**il doit permettre d'éviter le décrochement d'une partie du territoire la plus fragilisée** en termes de transports, d'emplois, d'habitat et de logement. Ensuite parce qu'**il doit permettre d'engager l'Etat aux côtés des collectivités** dans la réalisation des projets qui relèvent d'un véritable intérêt national comme la reconversion de la BA 217 ou l'implantation du futur stade de la Fédération Française de Rugby à Ris-Orangis.

Un site d'Opération d'Intérêt national « Porte Sud du Grand Paris » aurait pour avantage d'incarner une nouvelle dynamique métropolitaine, de réduire les inégalités sociales et territoriales, de créer un lien entre développement économique, production de logements et ville durable et de renforcer l'offre de transports en commun.

L'Atelier « Porte Sud du Grand Paris » du **13 avril dernier**, organisé par le préfet de l'Essonne, a rassemblé les élus des collectivités locales et les acteurs du territoire. **Il a permis d'engager cette dynamique de partenariat au service d'un développement territorial cohérent et ambitieux.** L'AFTRP, future Grand Paris Aménagement, en charge du pilotage et de la coordination de la future Opération d'Intérêt national multi-sites, animera la suite de la concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour faire émerger les voies de concrétisation de cette ambition.

Franges du Parc Georges Valbon (Département de Seine-Saint-Denis)

Le projet de Grand Paris, en révélant les nombreuses richesses de la Seine-Saint-Denis, a vocation à redonner une fierté aux habitants de ce territoire trop longtemps délaissé. L'idée d'aménager les franges du Parc Georges Valbon séduit par sa capacité à incarner concrètement **les promesses de rééquilibrage territorial et de réduction des inégalités sociales** en Ile-de-France.

Créer un grand quartier de ville mixte et durable, sur les franges du Parc Georges Valbon, apporterait une réponse aux besoins de logement et de parcours résidentiel des habitants de Seine-Saint-Denis et offrirait des perspectives de développement majeures pour le territoire. **Des milliers d'emplois diversifiés pourraient être créés au cœur du pôle économique le plus dynamique d'Ile-de-France,** situé à la porte des aéroports du Bourget et de Roissy Charles-de-Gaulle.

Faire rentrer le parc classé Natura 2000 dans la ville en reliant les différentes communes au parc ne peut s'envisager qu'**en inventant les nouveaux quartiers durables de demain**, en organisant des coutures et aménités urbaines nouvelles, capables d'offrir un cadre de vie exceptionnel au plus grand nombre tout en accroissant la richesse écologique du lieu. Il s'agit d'en faire **un projet d'utilité sociale et environnementale incontestable**, et un emblème de l'excellence environnementale à l'heure de la COP21.

L'Atelier Grand Paris du Logement du **9 avril dernier** organisé par le préfet de Seine-Saint-Denis, a permis de **discuter des potentialités du site.** En sa qualité de pilote et coordonnatrice de la future Opération d'Intérêt National multi-sites, il revient désormais à l'AFTRP, future Grand Paris Aménagement, de poursuivre les concertations utiles pour construire une volonté commune de coproduction urbaine du projet. L'agrégation de tous les acteurs du territoire (Conseil départemental et communes) est indispensable pour passer d'un scénario encore théorique à un projet concret et partagé.

Mesure n°10 : Accélérer la cession du foncier public

Le décret organisant la fusion des 4 établissements a été examiné au Conseil d'Etat et devrait être publié fin avril 2015 pour **une fusion effective au 1^{er} janvier 2016**. L'année 2015 est consacrée à la création effective du futur EPF unique.

Le nouveau conseil d'administration de l'EPF Ile-de-France se réunira en juin 2015 et préparera le Programme pluriannuel d'intervention et le budget 2016 de l'EPF régional. Il sera au service des collectivités locales porteuses de projets d'aménagement et permettra de démultiplier leur action en **assurant l'achat et la revente des terrains nécessaires**. Son intervention préparera la réalisation de **12 000 logements par an** sur toute l'Ile-de-France.

En 2014, l'établissement public foncier d'Île-de-France (couvrant cinq départements) a acquis des biens fonciers et immobiliers pour un montant de 172 millions d'euros. Il a par ailleurs cédé pour 89 millions d'euros des fonciers qui permettront la réalisation de 2 900 logements (dont 60 % de logement sociaux) et 20 000 m² d'activités économiques.

L'État et plusieurs de ses établissements publics ferroviaires ont parallèlement poursuivi leur engagement pour l'aménagement et le logement. En 2014, une vingtaine de sites (Etat ou RFF/SNCF) ont ainsi été cédés. Ils permettront la réalisation de **2500 logements**. La RATP et l'APHP sont également engagées en ce sens.

Mesure n°11 : Créer en 2015 une aide aux maires bâtisseurs

Le Gouvernement a souhaité accompagner les communes faisant l'effort de construction le plus important pour permettre l'accueil de populations nouvelles, **en les aidant financièrement à réaliser les équipements publics et les infrastructures** correspondantes à cet accueil.

Afin de réserver l'aide aux zones les plus tendues et aux communes dont le niveau de richesse peut constituer un frein à la construction d'équipements publics, le Gouvernement a souhaité mettre en place **des conditions d'éligibilité précises** :

1. Appartenir aux **zones A, Abis ou B1** du zonage dit « Pinel », zones les plus tendues où l'effort de construction de logements doit être concentré ;
2. Avoir un **potentiel financier par habitant** inférieur à un plafond défini par arrêté. De plus, le Gouvernement a souhaité que les **territoires à fort enjeu** entrant dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (OIN) ou d'un Contrat de Développement Territorial (CDT) fassent d'un accompagnement particulier. Ils bénéficieront d'une majoration du plafond de potentiel financier pour tenir compte de leurs spécificités.
3. Ne pas faire l'objet d'un **arrêté de carence au titre de la loi « SRU »**.

Dès lors que la commune respecte les conditions d'éligibilité, elle se voit attribuer une aide forfaitaire de 2000€ pour chaque logement autorisé au-delà d'un certain **seuil de construction (1%)**.

Le soutien aux maires bâtisseurs a également été inscrit dans le volet territorial du projet de CPER.

Calendrier : le décret est en cours d'examen au Conseil d'Etat. Une première partie de l'aide pour 2015 sera versée sur la base des logements faisant l'objet d'un permis de construire au **1^{er} semestre 2015**.

Mesure n°12 : Créer « Grand Paris Aménagement »

Le Premier ministre a annoncé, à l'occasion du comité interministériel du 13 octobre sur le Grand Paris, la transformation de l'AFTRP en « Grand Paris Aménagement ». **L'établissement sera notamment chargé de piloter une nouvelle opération d'intérêt national multi-sites.** Le rapprochement de plusieurs établissements publics d'aménagement doit permettre une rationalisation des outils d'aménagement et une consolidation de leur modèle économique.

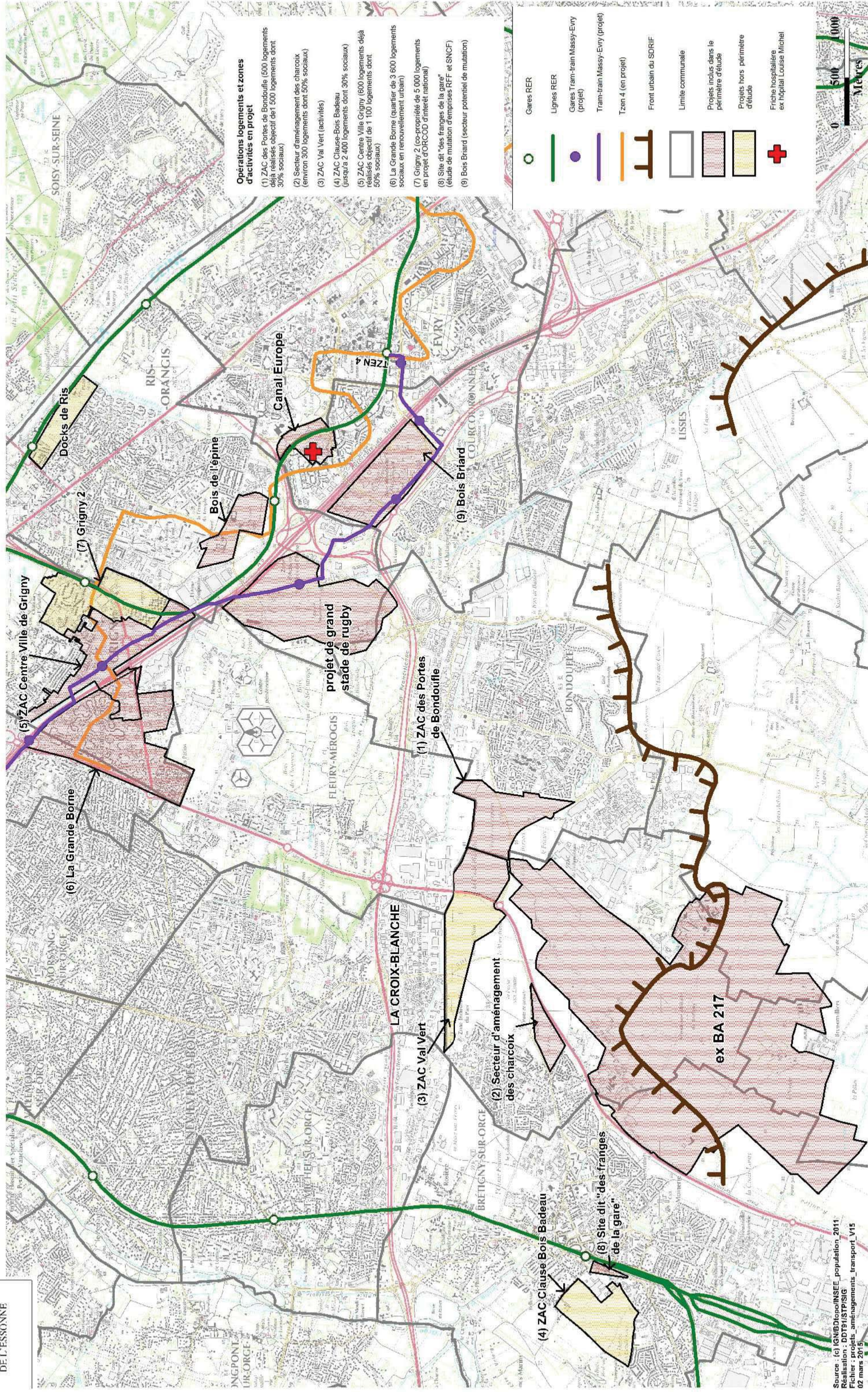
Calendrier : le décret transformant l'AFTRP en Grand Paris Aménagement est transmis au Conseil d'Etat pour **une publication à l'été 2015**. Dans un second temps, une fois le nouveau contexte institutionnel établi, la gouvernance de l'établissement évoluera pour donner toute leur place aux collectivités territoriales. Une mission de préfiguration est actuellement en place et rendra son rapport **fin avril 2015**.

Mesure n°13 : Diminuer les délais de construction avec la procédure intégrée pour le logement (PIL)

La loi n° 2013-569 du 1er juillet 2013 a habilité le Gouvernement à adopter des mesures de nature législative pour accélérer les projets de construction. **La procédure a pour conséquence de diviser parfois par deux les délais** nécessaires à la réalisation de projets de construction de logements en simplifiant et fusionnant les différentes étapes des procédures applicables, sans rien concéder à leur qualité.

Calendrier : le décret n° 2015-218 du 25 février 2015 relatif à la procédure intégrée pour le logement a été publié **le 27 février 2015**. La ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité a signé une instruction explicitant cette procédure à l'appui de fiches techniques et de schémas le 18 mars 2015.

PROJETS D'AMÉNAGEMENTS ET DE TRANSPORTS EN CENTRE ESSONNE



Opérations logements et zones d'activités en projet

- (1) ZAC des Portes de Bondoufle (500 logements déjà réalisés objectif de 1 500 logements dont 30% sociaux)
- (2) Secteur d'aménagement des charcoix (environ 300 logements dont 50% sociaux)
- (3) ZAC Val Vert (activités)
- (4) ZAC Clause-Bois Badeau (jusqu'à 2 400 logements dont 30% sociaux)
- (5) ZAC Centre Ville Grigny (600 logements déjà réalisés objectif de 1 100 logements dont 50% sociaux)
- (6) La Grande Borne (quartier de 3 600 logements sociaux en renouvellement urbain)
- (7) Grigny 2 (co-propriété de 5 000 logements en projet d'ORCOD d'intérêt national)
- (8) Site dit "des franges de la gare" (étude de mutation d'emprises RFF et SNCF)
- (9) Bois Briard (secteur potentiel de mutation)

	Gares RER
	Lignes RER
	Gares Tram-train Massy-Evry (projet)
	Tram-train Massy-Evry (projet)
	Tzen 4 (en projet)
	Front urbain du SORIF
	Limite communale
	Projets inclus dans le périmètre d'étude
	Projets hors périmètre d'étude
	Friche hospitalière ex hôpital Louise Michel



Le Grand Paris, moteur du développement économique

Contexte

Le projet du Grand Paris vise à apporter à l'Ile-de-France croissance et emploi et faire d'elle une métropole phare du XXIème siècle. Au-delà de l'Ile-de-France, le Grand Paris est **un atout économique et stratégique pour notre pays tout entier**. La réalisation du Grand Paris, à travers l'ensemble de ses composantes – transports, logements, grands programmes d'aménagement, projets de développement ou d'implantation – entraînera des investissements publics et privés se chiffrant **en dizaine de milliards d'euros**. De par son ampleur, il implique donc la mobilisation de toutes les sources de financement notamment internationales.

I. Mieux mobiliser les investissements internationaux pour le Grand Paris

Le Grand Paris suscite un intérêt croissant auprès des investisseurs français et étrangers (institutionnels comme fonds souverains) et renforce l'effet d'attraction de l'Ile-de-France. L'édition 2015 du *Global Cities Investment Monitor* confirme **la progression des investissements internationaux en Ile-de-France**, alors qu'ils se stabilisent au niveau mondial, et la positionne comme la 3^{ème} métropole d'accueil d'investissements internationaux, notamment en ce qui concerne les fonctions stratégiques (quartiers généraux, centres de R&D, etc.).

Mesure n°14: Assurer la promotion des projets suscités par la dynamique du Grand Paris auprès des investisseurs internationaux

Enjeux

Le projet du Grand Paris peut nécessiter un financement privé pour des grandes opérations d'aménagement et des programmes immobiliers ou pour des projets d'implantation et de développement d'entreprises. Les investissements suscités par la dynamique du Grand Paris doivent **faire l'objet d'un recensement global pour pouvoir être présentés**, dans toutes leurs dimensions, notamment aux investisseurs internationaux.

Action

1/ Recenser les projets entraînés par la mise en œuvre du Grand Paris

Business France, né de la fusion de l'Agence française des investissements internationaux (AFII) et d'UbiFrance, est mandaté pour recenser les projets du Grand Paris qui peuvent faire l'objet d'un financement par un investisseur international ou susciter des investissements directs étrangers.

2/ Assurer la promotion du Grand Paris et de ses projets

Business France est mandaté, en lien avec les acteurs locaux, pour mettre en valeur ces projets, **en s'appuyant sur la « marque Grand Paris »**, visible et facilement identifiable pour les acteurs économiques, et en assurer la promotion auprès des investisseurs internationaux.

Dans ses actions de prospection à l'international, Business France valorisera la réalisation du Grand Paris pour favoriser l'implantation de fonctions stratégiques (sièges, centres de R&D) d'entreprises étrangères en Ile-de-France.

Calendrier : octobre 2015

Mesure n°15 : Structurer une offre de financement « Grand Paris » pour les investisseurs internationaux

Enjeux

Ce recensement des projets du Grand Paris doit être complété par la création d'une offre de financement spécifique au « Grand Paris ». Cette offre pourrait prendre la forme de fonds d'investissement dédiés, comme l'a proposé le groupe de travail de Paris Ile-de-France Capitale Economique présidé par M. Jean LEMIERRE. Ces fonds permettraient de répondre aux critères recherchés par les investisseurs internationaux et de catalyser leurs investissements.

Action

La Caisse des Dépôts est mandatée pour proposer la création d'une structure d'investissement spécifique pour le « Grand Paris ». Sur la base des travaux du groupe de travail de Paris Ile-de-France Capitale Economique, **la Caisse des Dépôts étudiera en particulier la mise en place de fonds d'investissements dédiés**, éventuellement segmentés en fonction de leurs cibles, leurs modalités d'investissement et la nature des investisseurs, de manière à attirer les financeurs internationaux.

Calendrier : octobre 2015

II. Deux grands secteurs à valoriser et dynamiser : La Défense et le Grand Roissy

Mesure n°16 : La Défense, une ambition économique à redynamiser pour le Grand Paris et pour la France

Enjeux

Créée par l'Etat à la fin des années 50 pour promouvoir un modèle urbain intégré de développement économique dans le cadre de la réorganisation de la région parisienne, la Défense est devenue aujourd'hui **le plus grand pôle tertiaire d'Europe**. L'opération d'intérêt national de la Défense est aujourd'hui confrontée à des enjeux nouveaux. Elle doit renforcer sa position dans la compétition que se livrent les grands centres d'affaires européens et être l'un des outils majeur du développement économique du Grand Paris.

Action

Le gouvernement demande au préfet de la Région Ile-de-France (en liaison avec la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris et les acteurs concernés et avec l'appui de la direction générale de l'EPADESA et du préfet du département des Hauts-de-Seine) **de produire sous 3 mois un rapport sur le sujet**. Ce rapport réexaminera la pertinence du modèle économique de la structure et la mission même de l'opérateur. Il proposera une vision stratégique à long terme, un plan de financement spécifique à court terme (5 ans) et un plan de modernisation du bâti existant à moyen terme.

Calendrier

Ce rapport sera mis en consultation et concertation pendant 3 mois. **Le prochain comité interministériel d'octobre 2015** prendra alors les décisions nécessaires pour adapter le quartier d'affaires de La Défense à la compétition mondiale.

Mesure n°17 : valoriser le potentiel du Grand Roissy

Enjeux

Porte d'entrée de la première destination touristique mondiale et de la première région économique d'Europe, Roissy est **un espace d'aménagement stratégique pour la Métropole et la région Île-de-France**. Espace central de la métropole, il est essentiel de soutenir la transformation de Roissy et **de faire qu'il devienne un modèle d'intégration urbaine du XXIème siècle** (faire cohabiter les emplois industriels avec de nouvelles fonctions tertiaires et de l'habitat, mailler le territoire pour le rendre plus attractif pour des entreprises internationales et les habitants).

Action

1/ Donner plus de cohérence et de visibilité à l'aménagement du Grand Roissy

A quelques mois de la mise en place effective de la Métropole du Grand Paris et d'un EPCI du grand Roissy et alors que de nombreux projets entrent en phase de réalisation, il est indispensable **de mettre en place un pilotage coordonné de ces projets**. En associant étroitement la future Métropole du Grand Paris, l'EPCI du grand Roissy, la Région, les Départements du 93 et du 95, et avec l'appui d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine qualifiée, associant ADP et VIParis, l'Etat doit se doter d'un outil unique au service de l'aménagement du territoire. Ces projets s'attacheront à **prendre en compte les attentes des habitants et des salariés de ce territoire**. Le site PSA à Aulnay appelle une mobilisation particulière. Son potentiel exceptionnel, la volonté de garantir un aménagement global, l'ambition de concilier le potentiel économique et l'insertion urbaine, nécessiteront, en accord avec PSA-Peugeot-Citroën, une action d'ensemble dans laquelle l'Etat joue un rôle de premier plan, en lien étroit avec la Ville d'Aulnay et le département de Seine-Saint-Denis.

2/ Faire profiter les riverains du Grand Roissy du développement et des créations d'emplois générées

Le développement du Grand Roissy doit profiter à ses habitants. Pour cela, un schéma de formation spécifique sera élaboré, en lien avec les grands acteurs privés du secteur.

III. Rénover la fiscalité de l'immobilier d'entreprise

Mesure n°18 : Redéfinir les conditions d'application de la redevance pour création de bureaux, commerces et entrepôts (RCBE)

Enjeux

L'immobilier d'entreprise, deuxième secteur créateur de valeur ajoutée et l'un des principaux employeurs en Ile-de-France, constitue un moteur essentiel de la croissance francilienne. **Le parc de bureaux franciliens, plus grand parc d'Europe** (52,6 millions de m² selon l'ORIE), représente une véritable porte d'entrée aux investissements nationaux et étrangers.

Pour renforcer l'attractivité et la compétitivité de ce secteur et contribuer au rééquilibrage territorial habitat /emplois au sein de la région (75 % du parc de bureaux est aujourd'hui concentré en première couronne), **le marché d'immobilier d'entreprise doit évoluer**.

Il s'agit d'aller plus loin dans la rénovation de cette fiscalité pour mieux accompagner la dynamique de projets, contribuer plus fortement au rééquilibrage territorial et au développement de projets mixtes combinant habitat et emplois.

Action

Le dispositif de la RCBCCE sera redéfini dans une logique de simplification et les grilles tarifaires seront renouvelées afin de répartir de manière plus équitable le taux d'effort que représente la redevance sur les différents territoires franciliens et de lever les freins à la sortie des opérations. Calendrier : le dispositif sera précisé **d'ici le mois de juin** et cette mesure sera inscrite dans la prochaine loi de finances.

IV. L'immobilier d'entreprise au service de l'innovation

Mesure n°19 : Construire un Arc de l'innovation au cœur du Grand Paris

Enjeux

Le Grand Paris s'affirme comme une métropole mondiale de l'innovation : 1ère mondiale en termes de capitale intellectuelle et d'innovation (en 2014 selon PWC Cities), 1ère en Europe pour le dynamisme de son marché de l'innovation (en 2014 selon CB Insights). Ces classements sont **le fruit d'une politique d'attractivité menée depuis près de quinze ans** par les collectivités territoriales. Il est nécessaire de poursuivre ces actions en anticipant les changements de mode de vie, par une plus grande flexibilité dans les projets immobiliers.

Action

Le projet d'Arc de l'innovation a vocation à **créer 100.000 mètres carrés dédiés à des lieux d'innovation entre la porte de Versailles et la porte de Clichy**. Cette programmation immobilière sera dédiée aux nouveaux lieux de travail et d'innovation : hôtels à projet, pépinières, incubateurs, espaces de *coworking*, espaces « tiers lieux », centres d'affaire de proximité, campus scientifique et de recherche, hôtels de tourisme, plateformes logistiques innovantes, Fab Lab., écoles et instituts de formation, lieux de la nouvelle économie de proximité... La mise en place de l'Arc de l'innovation nécessitera une approche concertée avec les grands partenaires publics et privés pour **inventer de nouveaux modèles d'investissement public/privé**.

Calendrier

Plus de la moitié des 100.000 mètres carré du programme seront réalisés à l'horizon 2018, la seconde moitié avant 2020.

Une nouvelle gouvernance se met en place pour le Grand Paris au 1^{er} janvier 2016

Contexte

La Métropole du Grand Paris (MGP) comptera au 1er janvier 2016 **près de sept millions d'habitants**. Son importance et sa taille obligent à la doter d'un statut particulier et d'une structuration territoriale différente des métropoles de droit commun.

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a jeté **les bases d'une nouvelle gouvernance pour le Grand Paris**. Le 1^{er} janvier 2016 sera mise en place la Métropole du Grand Paris (MGP), qui rassemblera Paris et les communes de la petite couronne. Au même moment, la carte des intercommunalités de grande couronne sera simplifiée.

Conformément aux orientations définies par le précédent comité interministériel du 13 octobre 2014, **la concertation avec les élus s'est poursuivie au cours des derniers mois**. Elle a permis de préciser les modalités d'une nouvelle gouvernance à la hauteur des ambitions du Grand Paris. Il s'agit désormais de créer ces nouvelles entités, afin de respecter l'échéance du 1^{er} janvier 2016.

I. Parachever la création de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016

Mesure n°20 : Préciser l'architecture de la future Métropole du Grand Paris (cf. carte p.28)

Action

Conformément aux orientations définies lors du précédent comité interministériel du 13 octobre 2014, l'architecture de la MGP fait l'objet d'ajustements dans le cadre de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) en cours de discussion au Parlement.

La MGP est créée pour **exercer de grandes compétences stratégiques** : l'aménagement de l'espace, la politique locale de l'habitat, le développement économique et la protection et la mise en valeur de l'environnement. La MGP dispose de deux années pour élaborer ses grands documents de planification (SCOT, PMHH, PCEM) et définir ce qui relève d'un « intérêt métropolitain » (c'est-à-dire les politiques opérationnelles qu'elle souhaite mener en propre). **Le travail est d'ores-et-déjà lancé sur la définition du diagnostic métropolitain, permettant de définir le projet en lien avec les élus et la population.**

Dans le même temps, les établissements publics territoriaux (EPT) se mettront en place. Comprenant un minimum de 300 000 habitants, les « territoires » auront pour but de favoriser les mutualisations de compétences de proximité. Ils disposeront de compétences en propre et géreront les aménagements qui ne seront pas déclarés d'intérêt métropolitain. Les EPT disposeront durant cette première étape de contributions financières des communes membres et d'une partie de l'impôt économique, la cotisation foncière des entreprises.

Calendrier

Ces adaptations sont en cours d'examen au Parlement dans le cadre du projet de loi (NOTRe) qui doit être adopté à l'été 2015. Le second semestre 2015 sera consacré à la préfiguration de la MGP et des EPT en lien avec les élus et les administrations municipales et intercommunales. L'accent sera

notamment mis sur **la préparation du projet métropolitain**. Le conseil des élus doit débattre d'ici l'été du diagnostic. Un **temps de débats avec les habitants** sera organisé dès la fin du printemps afin de les associer au projet métropolitain et aux projets des territoires.

Mesure n°21 : Proposer la carte des futurs territoires de la Métropole du Grand Paris

Enjeux

La création au 1^{er} janvier 2016 des établissements publics territoriaux (EPT) est très importante pour la mise en place de la Métropole du Grand Paris, puisque ces territoires sont indispensables à la mutualisation des compétences. Si une majorité des 123 communes de la petite couronne sont déjà membres d'une intercommunalité, un tiers d'entre elles ne le sont pas encore. Par ailleurs, la taille minimale de 300 000 habitants prévue par la loi pour les futurs territoires de la Métropole n'est atteinte que par trois des EPCI actuels (Est Ensemble, Grand Paris Seine Ouest, et Plaine Commune).

Action

La mission de préfiguration proposera une carte des futurs établissements publics territoriaux qui fera **l'objet d'un projet de décret soumis à l'avis des communes de la Métropole du Grand Paris**. Déjà engagée par la mission de préfiguration avec les élus locaux, la concertation va donc se poursuivre dans les prochains mois pour trouver les ajustements et compromis nécessaires.

Calendrier : deuxième semestre 2015.

II. Mettre en œuvre le schéma régional de coopération intercommunale

Mesure n°22 : Créer en grande couronne les nouvelles intercommunalités

Enjeux

La loi MAPTAM organise l'élaboration et la mise en œuvre en grande couronne d'un schéma régional de coopération intercommunale (SRCI). Elle prévoit que les EPCI à fiscalité propre des quatre départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise, dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris, atteignent **le seuil démographique de 200.000 habitants**.

L'ambition poursuivie par le SRCI est donc de créer les conditions d'un dialogue équilibré entre les territoires de la grande couronne et la future Métropole du Grand Paris, qui sera constituée de territoires de plus de 300 000 habitants. Il s'agit ainsi de promouvoir un développement polycentrique de la région capitale, en structurant de grands pôles de développement autour de la métropole, pour que la grande couronne puisse se structurer (Saclay, Roissy, Seine aval, Marne-la-Vallée, etc.).

Action

Elaboré par le préfet de Région en étroite concertation avec les préfets des quatre départements concernés, le projet de schéma régional a été présenté aux élus le 28 août 2014. **A l'issue de six mois de concertation avec les élus, le schéma régional de coopération intercommunale vient d'être arrêté par le préfet de Région, le 4 mars 2015**. Conformément à la loi, ce schéma régional intègre les amendements votés par les 79 élus membres de la Commission régionale de coopération intercommunale (CRCI), issus des quatre départements de grande couronne : l'engagement qui avait été pris lors du précédent comité interministériel, de tenir compte de la volonté des élus, a bien été respecté.

L'arrêt du SRCI le 4 mars dernier ne signifie pas la fin de la procédure : après la phase d'élaboration du schéma régional, doit encore intervenir d'ici au 1^{er} janvier 2016 la phase de sa mise en œuvre.

	SITUATION ACTUELLE	SRCI arrêté
NOMBRE D'EPCI A FISCALITE PROPRE	41	16
NOMBRE MOYEN DE COMMUNES PAR EPCI	8	21
POPULATION MOYENNE DES EPCI	94 278 habitants	242 621 habitants

Calendrier

De **mai à septembre 2015** : prise des arrêtés de projets de périmètres par les préfets de Département, après saisine de la CRCI si ces projets de périmètres diffèrent de ceux du schéma régional, puis consultation des communes et EPCI concernés. En parallèle, les services de l'Etat veilleront à transmettre aux collectivités concernées toutes les informations utiles et disponibles, en particulier financières, pour préparer la création des nouveaux EPCI. **Avant le 31 décembre 2015** : prise des arrêtés portant création des nouveaux EPCI à compter du 1^{er} janvier 2016, par les préfets de Département.

Mesure n°23 : Simplifier les modalités de création des nouvelles intercommunalités en grande couronne

Enjeux

Nombre d'élus ont souhaité que soient précisées les procédures à mettre en œuvre pour mettre en place les grands EPCI. Comme il s'y était engagé, le Gouvernement a proposé plusieurs ajustements dans le cadre du projet de loi NOTRe, en cours de discussion au Parlement, pour simplifier ces procédures.

Action

Sur la proposition du Gouvernement, plusieurs dispositions adoptées en 1^{ère} lecture du projet de loi NOTRe visent à faciliter la mise en œuvre du schéma régional de coopération intercommunale :

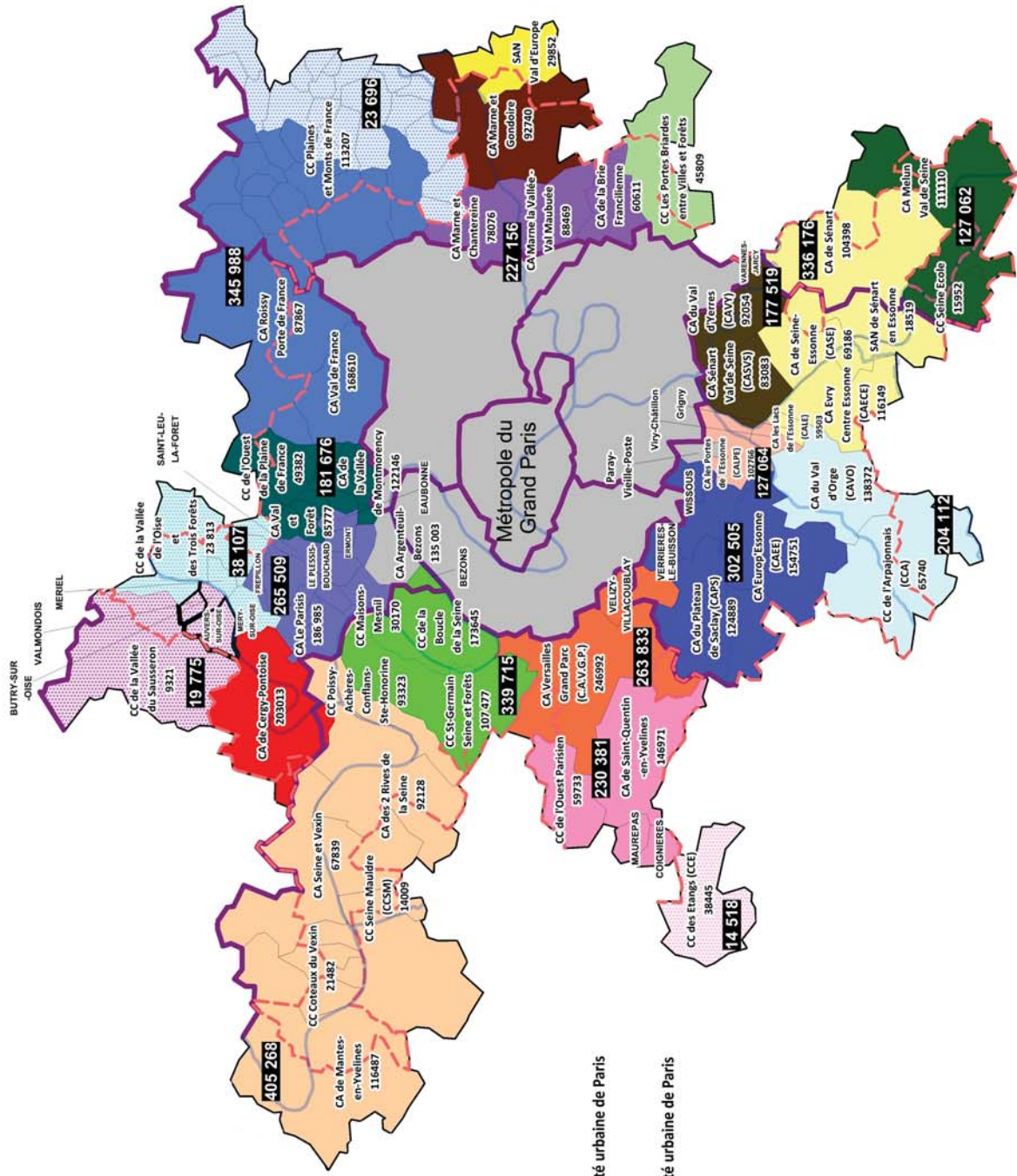
- **L'assouplissement du transfert des compétences aux futures intercommunalités** : le projet de loi NOTRe en revient aux procédures de droit commun qui prévoient une progressivité dans le transfert des compétences. Les services de l'Etat se tiendront à disposition des élus pour accompagner cette structuration et adapter la mise en œuvre des politiques partenariales à ces nouveaux périmètres.
- La garantie d'une **péréquation au sein des futurs EPCI confrontés à de fortes disparités financières**. En cas d'inégalités territoriales importantes, le projet de loi NOTRe introduit l'obligation d'instituer une dotation de solidarité communautaire au profit des communes les plus en difficulté.
- **La sécurisation de la situation des agents lors des modifications de périmètre.**

Calendrier

Tous ces ajustements sont en cours d'examen au Parlement et doivent être adoptés au cours de la seconde lecture de la loi NOTRe **d'ici l'été 2015**.

Schéma régional de coopération intercommunale d'Ile-de-France

4 mars 2015



799 244 Population du nouvel EPCI proposé

couleur
Projet d'EPCI ou EPCI dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris
(soumis au seuil légal de 200 000 habitants)

pointillé
Projet d'EPCI dont le siège se situe en-dehors de l'unité urbaine de Paris
(non soumis au seuil légal de 200 000 habitants)

— Limites départementales

- - - Unité urbaine de Paris (INSEE 2010)

■ Communes ayant délibéré en faveur d'un rattachement à la Métropole du Grand Paris avant le 30 septembre 2014



II –

**LES JEUX OLYMPIQUES DE 2024 ET L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 2025,
ACCELERATEURS DU GRAND PARIS**

Le Comité interministériel décide d'apporter tout le soutien et l'engagement de l'Etat aux candidatures pour l'organisation de ces deux grands événements d'envergure internationale.

Jeux Olympiques 2024, Exposition universelle 2025, accélérateurs du Grand Paris

Contexte

Pour donner de la cohérence à l'ensemble de ces chantiers, le Grand Paris doit pouvoir s'appuyer sur **des projets fédérateurs, qui fassent sens et qui mettent en dynamique tous les acteurs**. Les candidatures à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 et de l'exposition universelle en 2025 pourraient remplir cet objectif. Il est certain que le Grand Paris est en capacité d'accueillir ces deux grands événements internationaux. Le défi d'aujourd'hui est d'en faire un mouvement qui gagne. Il suppose de structurer l'effort et de pratiquer le travail en équipe.

I. Soutenir la candidature aux JO 2024

Mesure n°24 : Créer une association d'étude sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Enjeux

Les Jeux ne se feront pas sans le Grand Paris. Ils peuvent ainsi être un accélérateur de la construction du Grand Paris. La réflexion est actuellement menée par le mouvement sportif, sous la houlette de Bernard LAPASSET, avec la Ville de Paris et en association avec la Région Ile-de-France.

Action

La préparation de la décision s'effectuera dans le cadre d'une association d'étude, dont les statuts viennent d'être déposés, regroupant l'ensemble des acteurs institutionnels concernés. **Pour réussir, l'accompagnement de l'Etat sera indispensable.** Mais le chef de file de cette candidature doit être le mouvement sportif qui, le moment venu, déposera son dossier avec la Ville de Paris. Ce projet doit être un projet de concorde et doit conduire à dépasser les clivages.

Mesure n°25 : Créer une fondation pour solliciter le mécénat d'entreprise et soutenir la candidature par des acteurs privés.

Action

Le ministère de l'Economie sera sollicité pour mettre en place les moyens permettant de **faire bénéficiaire du mécénat d'entreprise la structure portant la candidature olympique et paralympique.** Une fondation sera créée en complément pour accompagner le financement de la candidature et tracer précisément l'emploi de ces fonds au service du projet social.

Calendrier

A l'été 2015 : le choix sera pris de lancer la candidature ; **en janvier 2017 :** le dossier définitif de candidature sera déposé et, à l'été 2017, le CIO élira la ville hôte des Jeux Olympiques 2024.

II. Porter la candidature du Grand Paris à l'exposition universelle 2025

Mesure n°26 : Construire un dispositif pour porter la candidature à l'exposition universelle 2025

Enjeux

Le Gouvernement a manifesté dès octobre sa volonté de concourir la réussite de cette candidature. Pour gagner les suffrages du Bureau International des Expositions (BIE), il faut présenter un projet novateur, ambitieux et crédible. Le travail accompli autour de l'association ExpoFrance 2025 est enthousiasmant, mais pour avancer il doit réunir les conditions d'un consensus suffisant parmi tous acteurs. Les conditions du succès impliquent que le Gouvernement, qui déposera la candidature, coordonne la nouvelle étape qui s'ouvre désormais.

Action

Pascal Lamy sera chargé, au titre d'une mission interministérielle, d'identifier les moyens nécessaires à la réussite de cette candidature. Il devra en particulier s'assurer des conditions d'un consensus fort entre tous les acteurs impliqués. Rattaché à Matignon, il incarnera la volonté du gouvernement de mettre en mouvement tous les acteurs, de coordonner leurs efforts. Sa légitimité internationale sera un atout important.

Le projet de candidature, au terme de cette mission, pourra être présenté officiellement **lors de la journée de la France à Milan 2015**. Il prendra en compte l'ensemble des critères du Bureau international des expositions, en veillant à préserver ce qui fait son originalité, et sa force.

Dans le cadre de cette mission, Pascal Lamy sera chargé de définir, en outre, le dispositif de candidature à même de préserver l'élan porté par l'Association ExpoFrance 2025. Ce dispositif doit s'appuyer sur 3 piliers : les fondateurs ; les collectivités (la Ville de Paris et la région Ile-de-France y auront un rôle central) ; les acteurs privés. **La représentation de l'Etat au sein de chacun de ces groupes doit permettre la mise en cohérence des efforts.**

Le ministère de l'Economie sera sollicité pour mettre en place les moyens permettant de faire bénéficier du mécénat d'entreprise la structure portant la candidature. Une fondation sera créée en complément pour accompagner le financement de la candidature et tracer précisément l'emploi de ces fonds au service du projet social.

Calendrier

Fin juin 2015, présentation du projet de candidature ; **2016-2018** : promotion de la candidature française à travers le monde ; **fin 2018** : vote du BIE (168 pays membres, 1 Etat = 1 voix) et désignation de la ville organisatrice de l'Exposition Universelle de 2025.

III –

DE NOUVEAUX CHANTIERS POUR LE GRAND PARIS, POUR UNE METROPOLE DURABLE ET SOLIDAIRE

En complément des quatre premiers volets engagés lors du précédent Comité interministériel du 13 octobre 2014, le gouvernement décide de lancer de nouveaux chantiers pour construire une métropole qui soit plus durable et plus solidaire :

- Le Grand Paris, levier de la transition écologique et énergétique
- Les chantiers du Grand Paris, une formidable opportunité pour l'emploi et la jeunesse
- Le Grand Paris de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Les quartiers au cœur du Grand Paris
- La modernisation et l'insertion urbaine des autoroutes franciliennes
- Le numérique, outil de la métropole intelligente

Le Grand Paris, levier de la transition écologique et énergétique

I. Intégrer la nature en ville, préserver la biodiversité et améliorer le cadre de vie

Mesure n°27 : Renforcer le maillage écologique du territoire et les espaces de promenade

Enjeux

La mise en place du Grand Paris et le développement de la métropole doivent permettre de renforcer et de compléter le maillage écologique du territoire. Ce maillage écologique est autant **nécessaire au maintien de la biodiversité qu'au bien-être des populations** riveraines en créant des espaces verts de promenade.

Action

Favoriser le renforcement et le développement d'un tissu d'espaces verts et naturels au sein et en bordure des espaces urbanisés : les espaces verts existants seront pérennisés ; pour lutter contre l'artificialisation des sols et la consommation des terres agricoles, des outils de protection foncière pourront être mis en place ; pour pérenniser les forêts périurbaines, des classements en forêt de protection pourront être réalisés.

Favoriser le développement ou la consolidation des connexions (mails boisés, continuités écologiques, coulées vertes...) **entre les espaces de nature** (espaces verts, forêts périurbaines, terrains agricoles, friches...).

Favoriser la reconquête des berges en s'appuyant sur le schéma environnemental des berges du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) : la restauration de la continuité sur au moins l'une des deux berges lors de reconstructions ou restructurations urbaines sera encouragée.

L'Etat soutient la création de la forêt de Pierrelaye

La plaine de Pierrelaye-Bessancourt est située au nord-ouest de l'agglomération parisienne, entre deux espaces urbanisés, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise à l'ouest et la Vallée de Montmorency à l'est. Territoire agricole et forestier continu sur environ 1 900 hectares, la plaine de Pierrelaye-Bessancourt recoupe les territoires de sept communes : Pierrelaye, Bessancourt, Méry sur Oise, Herblay, Saint Ouen l'Aumône, Frépillon, Taverny.

Cet espace agricole, boisé jusqu'au 18ème siècle, était caractérisé avant 1998 par la présence résiduelle d'environ 350 ha de boisement de faible qualité. Depuis les années 90 un suivi particulier de l'État a été réalisé en raison de la pollution importante de ses sols par les métaux lourds. **Le devenir de la plaine est une préoccupation partagée par les collectivités territoriales et l'État dont l'engagement financier et l'accompagnement, sont essentiels pour la réussite de cette opération d'aménagement du territoire.** En 2011, il a été décidé d'y aménager une nouvelle forêt francilienne d'environ 1 300 hectares, venant compléter la ceinture verte régionale au nord-ouest du Grand Paris.

Quatre des 5 études pré-opérationnelles sont aujourd'hui achevées. Le Syndicat mixte pour l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye (SMAPP) travaille actuellement sur la délimitation précise du périmètre de la future forêt.

II. Réussir la transition énergétique

Contexte

La réalisation du Grand Paris impose d'accélérer la transition énergétique de l'Ile-de-France pour assurer sa propre soutenabilité énergétique. En même temps, elle constitue une formidable opportunité pour favoriser et réussir la mise en œuvre des priorités de la transition énergétique régionale. Appuyé sur les plans de mobilisation pour l'aménagement, le logement et les transports, le Grand Paris est un levier pour mettre en œuvre **la stratégie d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)**, tout en permettant la structuration de filières vertes locales. D'ici 2020, plus de 25 000 emplois peuvent ainsi être créés en Ile-de-France dans le seul domaine de la transition énergétique du bâtiment.

Mesure n°28 : Mettre en place d'un fonds Air/Bois en Ile-de-France pour améliorer l'efficacité énergétique des ressources forestières

Enjeux

De nombreux ménages franciliens se sont tournés vers le chauffage au bois. Si le bois est une énergie renouvelable à mobiliser, il convient de **veiller à son utilisation dans des conditions de combustion efficaces, notamment pour favoriser les économies d'énergie**. Ainsi, le remplacement des équipements par des installations performantes permet notamment d'augmenter le rendement énergétique (jusqu'à 90 % par rapport à un foyer ouvert).

Action

L'objectif est d'**instituer un fonds « Air – Bois », abondé par l'Etat (ADEME) et les collectivités**, spécifiquement dédié à accélérer le renouvellement des équipements peu performants de combustion individuelle du bois en Ile-de-France. Ce fonds est un levier indispensable pour inciter les Franciliens à acquérir des équipements énergétiques performants. **Un appel à projets sera très prochainement lancé dans ce sens par l'ADEME**. Les collectivités franciliennes sont invitées à y répondre massivement.

Calendrier : fin du premier semestre 2015.

Les équipements de combustion performants constituent un débouché privilégié pour valoriser le bois-énergie francilien. C'est en particulier le cas des chaufferies qui alimentent en énergies renouvelables les réseaux de chaleur. Le Schéma régional du climat (SRCAE) fixe ainsi l'objectif de multiplier par près de 30 la production de chaleur à partir de bois-énergie pour alimenter les réseaux de chaleur de l'Ile-de-France.

Mesure n°29 : Poursuivre le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)

Enjeux

La valorisation des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) disponibles en Ile-de-France (chaleur de récupération, géothermies, biomasse) se fera **essentiellement au travers des réseaux de chaleur**. Le chauffage urbain est ainsi un levier essentiel de la transition énergétique de l'Ile-de-France.

Les objectifs sont d'augmenter d'ici à 2020 de 40 % le nombre de bâtiments raccordés aux réseaux de chauffage urbain ; de porter la part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique des réseaux de chaleur de 30 % à 50 %. Dès à présent, l'Ile-de-France représente 50 % de la chaleur livrée par réseau en France et un tiers des réseaux français avec plus de 120 réseaux en exploitation.

Action

Pour renforcer la dynamique à l'œuvre, **l'Etat a développé des outils pour accompagner et orienter la stratégie énergétique des territoires**, en cohérence avec les priorités régionales et les potentiels locaux : un Système d'Information Géographique (SIG) porte à la connaissance des collectivités leur potentiel de développement du chauffage urbain et d'EnR&R; un guide accompagne les collectivités dans le choix des énergies renouvelables à mobiliser en fonction de leurs potentiels territoriaux. Cette politique de mobilisation volontariste de l'Etat va s'accélérer grâce **au doublement sur trois ans du Fonds chaleur**. Elle permettra de renforcer les filières d'EnR&R (géothermies, biomasse, méthanisation) et de poursuivre le développement des réseaux de chaleur.

Massifier les rénovations énergétiques

La réduction des besoins énergétiques de l'Ile-de-France constitue la première priorité de la transition énergétique régionale. Or, le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) est à l'origine de 60% des consommations énergétiques et de près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre de l'Ile-de-France. Les besoins de chauffage représentent 72 % des consommations énergétiques des logements. Les objectifs sont : de doubler le rythme des rénovations dans le secteur tertiaire ; de tripler le rythme de rénovations dans le résidentiel (à 125 000 logements rénovés/an).

Mesure n°30 : Assurer l'excellence énergétique et environnementale par le numérique

Enjeux

Le numérique présente un paradoxe en matière de développement durable : il s'appuie sur des systèmes informatiques souvent très consommateurs en énergie (fermes de serveur, super calculateurs...), **mais il apporte également des solutions pour produire différemment et mieux consommer**. Les Smart Grids (réseaux intelligents) permettent de connaître et de piloter la consommation instantanée d'électricité, de gaz, d'eau et d'autres fluides en tout point du réseau. Plusieurs collectivités du Grand Paris (Issy-les-Moulineaux, Le Bourget, Seine Défense, etc.) ont lancé des initiatives en la matière.

Action

L'objectif est de favoriser l'optimisation de la production et de la consommation de l'énergie grâce à l'évolution des réseaux par le numérique. **La fédération des acteurs à un niveau métropolitain** (entreprises de construction, énergéticiens, bailleurs, compagnies de gestion des eaux, collectivités) **permettra de développer de nouveaux usages** : ajustement de la production électrique, intégration de sources d'énergies vertes, développement de nouveaux modèles de tarification, etc.

Calendrier

A partir du 1^{er} janvier 2016, la future Métropole du Grand Paris sera mandatée pour étudier les conditions de création d'une plateforme unifiée d'acteurs à l'échelle métropolitaine pour le développement, la promotion et le pilotage des réseaux intelligents.

La transition énergétique : une dynamique déjà en marche en Ile-de-France

- les 40 lauréats franciliens de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », vont être accompagnés par les services de l'État, de l'ADEME et du Conseil régional, dans leurs démarches de transition énergétique, d'aménagement durable et d'économie circulaire ;
- le nombre d'entreprises franciliennes « Reconnu Garant de l'Environnement » a triplé sur les 12 derniers mois ;
- en 2014, 20 000 logements sociaux franciliens ont bénéficié d'un écoprêt logement social pour leur rénovation énergétique (soit un triplement par rapport à 2013 et près de 45 % du total national d'écoprêts) ;
- 50M€ ont été dédiés à la lutte contre la précarité énergétique ;
- un quart de l'objectif de raccordements supplémentaires de bâtiments aux réseaux de chaleur a été parcouru entre 2009 et 2012 ;
- près de 5 000 véhicules électriques ont été immatriculés en Ile-de-France (première région française) en 2014 (+25 % par rapport à 2013).

Les chantiers du Grand Paris, une opportunité pour l'emploi et la jeunesse

Contexte

L'entrée dans le temps des réalisations concrètes du Grand Paris marque le début d'une période de grands travaux, notamment la construction, la rénovation et la modernisation d'infrastructures de transport public, la construction de 70 000 logements par an, et de grandes opérations d'aménagement. **Ces grands travaux représentent un potentiel**, à la fois pour les professionnels qui exercent dans le Grand Paris, pour les personnes en recherche d'emploi et pour les jeunes qui cherchent à s'orienter vers des métiers porteurs. La priorité du gouvernement est de mettre en œuvre les conditions pour que cette phase de travaux sans précédents **profite au maximum aux populations locales et au tissu économique de PME** qui constitue notre poumon économique.

I. Faire du chantier du Grand Paris un acteur majeur du développement de l'emploi

Mesure n°31 : Mettre en synergie les acteurs pour favoriser la création d'emploi

Enjeux

Les multiples chantiers du Grand Paris vont générer des besoins considérables en termes d'emplois et de compétences. Pour y faire face correctement, il est nécessaire de les anticiper et d'organiser une réponse collective.

Action

1/ Mettre en place un espace dédié « Grand Paris de l'emploi »

Un espace dédié « Grand Paris Emploi » sur le site internet de Pôle Emploi **centralisera les offres et les demandes d'emploi et les informations sur les différents métiers des chantiers**. Cette centralisation permettra de donner une visibilité sur les offres au niveau local, régional et national, de mobiliser les partenaires de l'emploi et de l'insertion et de suivre les candidatures et leur placement.

2/ Accompagner la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés

Les chantiers du Grand Paris constituent un levier pour l'insertion professionnelle, notamment des publics les plus en difficulté. La mise en œuvre des clauses d'insertion présentes dans les marchés du Grand Paris nécessiteront la mobilisation d'acteurs de l'insertion par l'activité économique. **Une plateforme d'appui à la mise en œuvre et au développement des clauses sociales** dans les marchés du Grand Paris sera mise en place et cofinancée par l'État dans le cadre d'un appel à projets en cours.

Calendrier

Les instances de gouvernance se réuniront **dans les prochaines semaines** pour lancer la phase opérationnelle de l'espace dédié « Grand Paris Emploi ». La déclinaison territoriale de sa mise en œuvre et le lien avec l'ensemble des acteurs locaux seront assurés par les comités de ligne.

Mesure n°32 : Engager les maîtres d'ouvrage vers un chantier « responsable »

Enjeux

Le Grand Paris est une opportunité pour **améliorer l'accès à l'emploi de personnes aujourd'hui éloignées du marché du travail**, et en particulier les jeunes, les seniors, les demandeurs d'emploi de longue durée. Pour cela les emplois générés directement ou indirectement par les marchés du Grand Paris pourront bénéficier à des publics en insertion, notamment grâce au développement de clauses.

Action

1/ Engager la signature d'une charte de responsabilité sociale par les maîtres d'ouvrages pour faire du Grand Paris un « chantier exemplaire »

Dans le but d'inciter les aménageurs et maîtres d'ouvrage du Grand Paris à une responsabilité sociale, **l'État va proposer à leur signature une charte d'engagement** « Responsabilité Sociale et Environnementale ». Le premier signataire en sera la Société du Grand Paris. Elle définit un cadre d'engagements socialement responsables et collectivement partagés pour la réalisation du Grand Paris.

- La charte intègre pleinement **la santé et la sécurité dans la conception des ouvrages**. Elle engage ses signataires à préparer en amont les chantiers, à anticiper la prévention des risques et à renforcer les coordinations entre les différents intervenants, au-delà des obligations légales ou réglementaires.
- Cette démarche doit aussi inclure **la qualité de l'emploi** avec l'objectif de limiter les précarités de statuts et de sensibiliser sur les risques induits par la sous-traitance en cascade.
- La charte insiste sur **l'égalité entre les femmes et les hommes** dans toutes ses dimensions et sur la situation des quartiers de la politique de la ville.
- Par cette mesure, le gouvernement entend également impliquer la vigilance et la responsabilité des maîtres d'ouvrage, des donneurs d'ordre et des entreprises pour **combattre efficacement le travail illégal** et les fraudes transnationales sous toutes leurs formes.

2/ Un suivi des engagements partagé

La mise en œuvre et le suivi des engagements de la charte s'appuieront sur les réseaux et les pratiques locales existants. Le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) d'Île-de-France et la Préfecture de Région opéreront un suivi régulier de la charte et favoriseront le partage des bonnes pratiques.

II. Ouvrir aux jeunes les opportunités du Grand Paris

Mesure n°33 : valoriser le potentiel du Grand Paris

Enjeux

Le Grand Paris représente **une opportunité et un vivier d'emplois nouveaux pour les jeunes d'Île-de-France**. Mais il faut que les élèves et leurs familles soient informés régulièrement des métiers porteurs en Île-de-France et que l'offre de formation initiale (en particulier l'offre de formation en apprentissage) permette de se former à ces métiers.

Action

1/ Améliorer l'adéquation entre l'offre de formation initiale de l'éducation nationale et les métiers porteurs du Grand Paris

Pour renforcer le lien entre les rectorats et les branches professionnelles concernées par le Grand Paris, **un correspondant unique aux trois rectorats sera désigné comme l'interlocuteur direct des branches professionnelles** concernées par le Grand Paris. Il sera notamment chargé de mettre en réseau, en Ile-de-France, les établissements d'enseignement professionnel formant aux métiers porteurs du Grand Paris, afin de créer des pôles d'excellence par filière.

Une convention cadre régionale emploi / formation pour les marchés publics liés à la construction du réseau de transport du Nouveau Grand Paris, a été signée le 22 janvier dernier entre l'État, la Région Île-de-France, les trois académies franciliennes, Pôle Emploi, la Société du Grand Paris, l'Association Régionale des Missions Locales, la Fédération Régionale des Travaux Publics Île-de-France et la Fédération des Sociétés coopératives et participatives (SCOP) BTP Île-de-France – Haute-Normandie – Centre.

2/ Informer les élèves et leurs familles sur les métiers porteurs du Grand Paris

Tous les collégiens d'Ile-de-France seront informés, au moment de l'orientation, par **la mise en place d'une journée des métiers spécifique**. Dans les collèges du Grand Paris, une journée des métiers du Grand Paris sera créée dès l'année scolaire prochaine.

Les élèves d'Ile-de-France voulant s'orienter vers les établissements d'enseignement professionnel seront informés par **l'organisation d'une « semaine des métiers porteurs »**. Cette opération, déjà effective en Seine-St-Denis, aura pour objectif de permettre aux élèves de découvrir et de mieux connaître les métiers concernés.

Mesure n°34 : Faire du Grand Paris la locomotive de la Grande école du numérique

Enjeux

La Grande école du numérique qui verra le jour en octobre 2015 proposera **un réseau de structures labellisées, réparties sur l'ensemble du territoire national**. Elles proposeront des formations au numérique répondant aux besoins identifiés par les acteurs économiques. Elles seront en particulier ouvertes aux publics traditionnellement éloignés du numérique, en particulier les jeunes décrocheurs.

Action

Un objectif de 200 structures labellisées sur l'ensemble du territoire national a été fixé. Le Grand Paris, tout à la fois bassin majeur d'emplois dans les industries créatives et vivier de talents, a vocation à **prendre toute sa place dans la mise en œuvre de cette initiative**.

Calendrier

A l'horizon 2017, une soixantaine de structures existantes ou à créer seront labellisées dans le cadre de la Grande école du numérique.

Le Grand Paris de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Contexte

Avec 635 000 étudiants, soit plus du quart de la population étudiante du pays, l'Ile-de-France **est la première région d'Europe en termes d'enseignement supérieur et de recherche**. La concentration d'universités et d'établissements prestigieux participe au rayonnement du Grand Paris et de notre pays.

Cette vocation mondiale se traduit par des investissements massifs de l'Etat et du Conseil régional d'Ile-de-France, en lien avec l'ensemble des collectivités concernées. **L'Etat mobilise au total près de 5,5 milliards d'euros sur la période 2015-2020.**

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de la République, l'Etat s'efforcera d'adapter les structures de gouvernance de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour mieux prendre en compte les problématiques transversales rencontrées en Île-de-France.

I. Vers les campus du XXI^{ème} siècle

Mesure n°35 : Confirmer le projet Campus Condorcet dans son ambition

Enjeux

Le projet de Campus Condorcet vise à **doter les sciences humaines et sociales d'un équipement de visibilité internationale**. L'engagement financier de l'État (dotation de 450 millions d'euros) s'est accompagné d'un protocole de site signé le 9 octobre 2014 avec les collectivités territoriales qui précise leurs engagements pour la 1^{ère} phase du projet. Le Conseil Régional d'Ile-de-France financera et construira le Grand Equipement Documentaire ainsi que le bâtiment dédié à l'EHESS. Outre la création nette de près de 500 postes de travail destinés aux chercheurs, cette première phase permettra d'accueillir dans des conditions matérielles optimales 4500 enseignements-chercheurs et doctorants et plus de 8000 étudiants.

Action

L'Etat valide le financement de la 1^{ère} phase du projet. Il confirme ainsi son ambition pour les sciences humaines et sociales et autorise la poursuite de la consultation pour la sélection du groupement chargé de la réalisation du Partenariat Public Privé.

Calendrier

Le lancement du chantier interviendra en janvier 2016 pour une livraison prévue **en avril 2019.**

Mesure n°36 : Lancer les premiers chantiers structurants du projet Paris Saclay (cf. carte p.46)

Enjeux

Afin de renforcer le potentiel de recherche et de formation du plateau de Saclay, l'Etat a créé en 2006 une opération d'intérêt national (OIN) pour constituer un pôle scientifique et technologique de rang mondial. A cette fin, l'Etat accompagne et organise le regroupement sur le plateau de Saclay d'établissements universitaires, de laboratoires de recherche, et de grandes écoles. Il joue un rôle déterminant en mobilisant **près de 5 milliards d'euros.**

Le campus de Saclay s'est pleinement inscrit dans la dynamique de création des Communautés d'universités et d'établissements, les « Comue ». Le décret portant création de la Comue « Université

Paris-Saclay » a été publié le 31 décembre 2014. Son conseil d'administration et son président seront élus en mai 2015.

Le conseil d'administration d'AgroParisTech a validé lundi 23 mars 2015 le projet d'implantation sur le plateau de Saclay de ses 4 sites franciliens, mené conjointement avec l'INRA, à l'horizon 2019.

Action

L'Etat valide le financement de l'opération Infrastructures pour le Climat et l'Environnement (ICE) qui doit permettre de regrouper les équipes du laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (unité mixte CEA, CNRS, UVSQ) actuellement réparties sur plusieurs sites.

Calendrier

En juin 2015 sera lancé le chantier de l'Ecole Centrale-Supélec. Les autres établissements (AgroParisTech, ENS Cachan, Institut Mines Telecom, pôle Biologie Pharmacie Chimie, etc.) s'implanteront progressivement sur le plateau jusqu'en 2019.

Mesure n°37 : Rénovier l'immobilier universitaire pour répondre aux enjeux du numérique et de la transition énergétique

Enjeux

Le premier défi à relever sera de réhabiliter le patrimoine universitaire par **l'amélioration de ses performances énergétiques et l'intégration des nouveaux usages** répondant à l'évolution des pratiques d'enseignement collaboratif et utilisant les technologies numériques.

Action

Dans le cadre du CPER 2015-2020 (pour lequel l'Etat et la Région se sont engagés à parité pour un montant total de 788,52 M€), l'Etat a donné la priorité à la réhabilitation et à la mise aux normes énergétiques du patrimoine immobilier universitaire. Afin de mener cette réhabilitation de manière cohérente, l'Etat va procéder à **l'actualisation des schémas pluriannuels de stratégie immobilière** des établissements universitaires franciliens.

Calendrier : de 2015 à 2020.

II. Améliorer la cadre de vie étudiant

Mesure n°38 : Poursuivre la mise en œuvre du Plan 40 000

Enjeux

Premier poste de dépense des étudiants, **le logement représente en moyenne nationale 48% de leur budget, et 55% en Ile-de-France**. Cette situation contraint les étudiants franciliens, plus que ceux du reste de la France, à recourir au marché privé où les prix ont connu une forte hausse depuis dix ans avec une augmentation de 50% de loyers à la relocation à Paris.

Action

En 2013, le Gouvernement a lancé le « Plan 40 000 » qui vise à livrer **40 000 logements sociaux étudiants sur le quinquennat, dont la moitié en Ile-de-France**. Marc Prévot, inspecteur général honoraire de l'Administration du développement durable, a été missionné pour assurer la réussite de ce plan. La mission confiée à Marc Prévot a été reconduite jusqu'à fin 2016 afin de garantir le suivi et la concrétisation du Plan 40 000.

Le pilotage régional de la réalisation du Plan 40 000 s'effectuera à travers le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) co-présidé par le préfet de Région et le Président du Conseil Régional.

Calendrier

L'actualisation du Plan 40 000 a permis de revoir à la hausse la prévision de livraison de logements étudiants d'ici 2017 en Ile-de-France, en passant de 19 342 à 20 689 logements. **Au 31 mars 2015, 5575 logements étudiants ont été livrés sur les deux premières années**, soit une production supérieure à la prévision initiale. Près de 10 000 logements supplémentaires, avec une livraison au-delà de 2017, sont en projet.

Mesure n°39 : Poursuivre le partenariat régional pour le développement de l'offre de logements étudiants

Enjeux

Depuis 2005, l'Etat et le Conseil régional d'Ile-de-France ont engagé un partenariat spécifique en vue de développer une offre suffisante de logements sociaux pour tous les étudiants, notamment boursiers. La première convention remonte à 2005-2007, **la convention actuelle sur la période 2014-2015 vise une production annuelle de 4 000 logements**. De 2008 à 2014, 22 400 logements ont été agréés dans le cadre de ce partenariat.

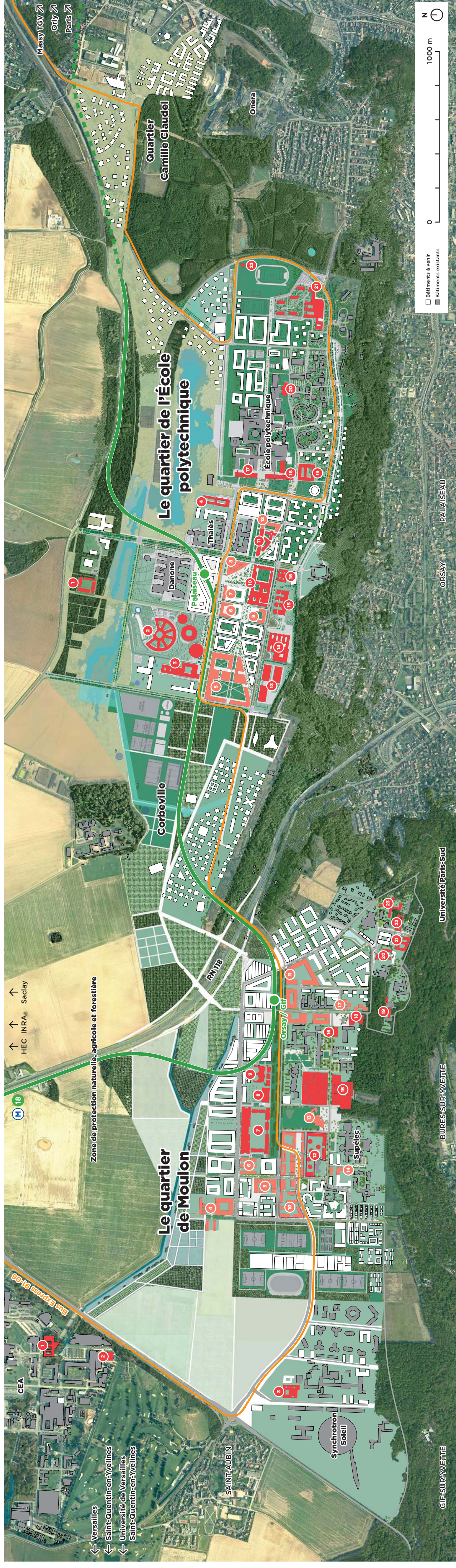
Action

L'Etat cherchera à reconduire ce partenariat, inscrit dans le CPER avec la Région, au-delà de 2015, sur la base d'un financement à parité Etat-Région estimé à **60 M€ entre 2015 et 2020**.

Calendrier : fin 2015.

Le campus urbain de Paris-Saclay

PARIS-SACLAY



Le quartier de Moulon

Surface : 337 hectares

Consultations engagées ou achevées

- 1 Neurosciences (2017)
- 2 Doséo
- 3 Installation pour le climat et l'environnement - CEA (2017)
- 4 Université Paris-Sud - IDEEV
- 5 Groupe scolaire
- 6 400 logements étudiants
- 7 ENS Cachan (2018)
- 8 Digitéo (livré)
- 9 Pôle commun de recherche en informatique (livré)
75 000 m² de logements, commerces et équipements
- 11 Université Paris-Sud
Biologie, pharmacie, chimie
- 12 1 050 logements étudiants (2017)

Consultations engagées ou achevées

- 13 Le F
- 14 200 logements étudiants
- 15 École Centrale Paris (2017)
- 16 Lieu de Vie (2015)
- 17 320 logements étudiants
- 18 Université Paris-Sud - Bâtiment d'enseignement de la physique (2018)
- 19 Université Paris-Sud
Laboratoire Aimé Cotton (2018)
- 20 QUAERO / LIMSI (2016)
- 21 Université Paris-Sud
FAST / LPTMS / IPA (2018)
- 22 Institut des sciences moléculaires d'Orsay (2016)
- 23 Université Paris-Sud - Laboratoire de Physique des solides (2018)

Le quartier de l'École polytechnique

Surface : 232 hectares

Consultations engagées ou achevées

- 1 Poste source EDF (2017)
- 2 EDF Lab R&D (2015)
- 3 EDF Lab Campus (2016)
- 4 Digitéo (2015)
- 5 AgroParisTech - INRA
- 6 300 logements étudiants
- 7 Incubateur, pépinière, hôtel d'entreprise, IPHE
- 8 Résidence étudiante, hôtel et commerce
- 9 250 logements étudiants
- 10 Institut Mines-Télécom (2019)
- 11 330 logements étudiants (2016)
- 12 300 logements étudiants

- 13 Nano-INNOV SystemX (livré)
- 14 Centre de Nanosciences et Nanotechnologies (2017)
- 15 Horiba (livré)
- 16 Institut photovoltaïque d'Île-de-France (2017)
- 17 Laboratoires de l'École polytechnique (2015)
- 18 Bâtiment d'enseignements mutualisés (2018)
- 19 ENSAE ParisTech (2016)
- 20 Halle multisports (2017)
- 21 ENSTA ParisTech (livré)
- 22 Radar (2016)

Remettre les quartiers au cœur du Grand Paris

Contexte

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a fixé le cadre et les objectifs du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), qui bénéficie d'un investissement de 5 milliards d'euros de l'ANRU.

Ce nouveau programme doit contribuer, sur la période 2014-2024, à la transformation profonde des quartiers prioritaires présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, en favorisant la mixité sociale, le désenclavement, le développement économique et l'attractivité résidentielle des quartiers, tout en contribuant à l'émergence d'une ville durable.

Le conseil d'administration de l'ANRU a arrêté, en décembre dernier, la liste des 200 projets nationaux qui bénéficieront de 83 % des financements ANRU et la répartition par région de l'enveloppe prévue pour les opérations régionales. **L'Ile-de-France compte 58 quartiers dans cette liste de 200**, avec une forte concentration sur Paris et la petite couronne (37 quartiers). Elle bénéficie en outre d'une enveloppe non fléchée par l'ANRU, de 170 millions d'euros pour les opérations régionales, intégrée dans le volet territorial du projet de CPER Ile-de-France.

Les projets financés par l'Agence ont vocation à s'inscrire dans les contrats de ville qui seront conclus avant l'été 2015, qui articuleront cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi.

Pour chaque contrat de ville comportant au moins un quartier à enjeu national, un protocole de préfiguration précisera dès cette année l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets opérationnels. Les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain, déterminant les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre, seront conclues dans un deuxième temps.

Mesure n°40 : Identifier les opérations d'intérêt régional

Enjeux

Les financements ANRU ne répondront pas, à eux seuls, aux besoins mais ils ont vocation à jouer un effet levier majeur. Les différentes collectivités territoriales et les bailleurs sociaux prendront une part active à ce programme conçu à l'échelle, non plus de la commune, mais de l'agglomération.

Action

Au niveau régional, la réflexion est menée par la préfecture de Région avec les préfets de Département pour recenser les opérations susceptibles d'être retenues au titre des opérations régionales. Cette première liste va servir de base à **la discussion que le préfet de Région va prochainement ouvrir avec le Conseil régional d'Île-de-France pour arrêter**, de manière concertée et en liaison avec les collectivités franciliennes concernées, **la liste des projets régionaux dont le principe est inscrit dans le volet territorial du CPER** (l'assemblée régionale a acté lors de sa session du 12 février 2015 le principe du soutien régional aux projets nationaux et aux projets régionaux).

Mesure n°41 : Inscrire certains projets de gares du Grand Paris dans les projets de renouvellement urbain et les contrats de ville

Enjeux

Ces projets de renouvellement urbain constituent un levier primordial pour réinscrire les quartiers prioritaires dans une métropole solidaire et équilibrée : désenclavement des quartiers, accroissement des mobilités pour les populations les plus reléguées, intensification des clauses d'insertion sociales dans les chantiers... **1 quartier sur 3 de la politique de la ville au sein de la métropole du Grand Paris se situe à moins de 500 m des futures gares et 33 des projets nationaux de l'ANRU sont situés aux abords de ces dernières.** Ces projets de renouvellement urbain constituent donc une opportunité unique à saisir pour concrétiser les ambitions portées par le Grand Paris : participation à l'objectif de construction de 70 000 logements par an, diversification de l'offre de logements, développement de pôles économiques et commerciaux...

Action

Une convention spécifique entre l'ANRU et la SGP précisera les modalités de mise en œuvre de ces objectifs. Elle se déclinera dans chaque convention de renouvellement urbain du territoire métropolitain.

La modernisation et l'insertion urbaine des autoroutes franciliennes

Contexte

Les autoroutes et voies rapides urbaines de la région Île-de-France sont utilisées par près de 4 millions d'usagers chaque jour de la semaine. Constituant 2,5 % du linéaire total des réseaux routiers franciliens, **elles supportent 27 % de la fréquentation quotidienne des routes de la région.**

Les autoroutes et voies rapides urbaines franciliennes constituent un réseau maillé indispensable à la dynamique de développement économique de la région. Traversant les territoires de l'Île-de-France, **elles participent à la structuration de leurs aménagements et s'inscrivent durablement dans le cadre de vie des Franciliens.** Les bretelles d'entrée et de sortie des autoroutes constituent bien souvent les portes d'entrée des villes. Les autoroutes sont, pour les passagers aériens empruntant le mode routier pour rejoindre leur destination finale, la première image qu'ils perçoivent de la France et de la région capitale ou la dernière qu'ils ramènent.

I. Améliorer le service rendu par les autoroutes franciliennes

Mesure n°42 : Engager la remise à niveau des autoroutes et voies rapides d'Île-de-France

Enjeux

Pour garantir le service rendu aux très nombreux usagers des autoroutes et voies rapides franciliennes, une remise à niveau est indispensable.

Action

Le gouvernement a décidé **la mise en œuvre d'un programme exceptionnel de nettoyage des autoroutes Nord franciliennes**, victimes d'incivilités répétées. Ce programme est d'ores et déjà engagé. Qu'elles soient le fait de dépôts sauvages de déchets par des professionnels ou des conducteurs qui abandonnent leur « petits » déchets par la fenêtre de leur véhicules, le gouvernement en appelle à la responsabilité individuelle et collective et déploiera des moyens ciblés pour la répression des dépôts sauvages de déchets. Une réflexion sera engagée sur le niveau des sanctions afin de les rendre davantage dissuasives.

Mesure n°43 : Moderniser les autoroutes en améliorant l'environnement et le cadre de vie des Franciliens

Enjeux

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, l'État et la Région Île-de-France ont souhaité poursuivre la modernisation du réseau pour traiter des points majeurs de congestion et de nuisances sonores.

Action

1/ Engager immédiatement les travaux du volet routier du CPER Île-de-France

Le coût total des opérations de modernisation du réseau routier national Île-de-France prévues au CPER s'élève à **810 M€**. Les opérations spécifiques de protection des riverains contre le bruit routier représentent un investissement de **près de 200 M€**. Le volet routier sera réalisé sur la période 2015/2020.

2/ Déployer le programme prioritaire de voies dédiées aux bus pour partager l'usage des autoroutes et voies rapides franciliennes

L'État, la Région Île-de-France et le STIF réaliseront ce programme prioritaire d'un **montant total de 65 M€** qui concerne 9 voies dédiées sur A1, A3, A6a, A10, A12, RN104 (entre A10 et A6) et RN118. Les voies dédiées vont permettre aux bus et, le cas échéant, aux taxis de franchir les points de congestion les plus durs en période de pointe du matin, tout en consolidant les conditions de déplacement de tous les usagers des autoroutes et voies rapides.

Ce programme va être déployé progressivement jusqu'en 2020. Les voies dédiées aux bus et aux taxis seront mises en service fin avril 2015 sur l'autoroute A1 et fin mai 2015 sur l'autoroute A6a.

3/ Moderniser la gestion dynamique du trafic et l'information en temps réel des usagers

La gestion des bretelles d'entrée vise à maîtriser l'apparition de bouchons résultant d'un trop brusque afflux de véhicules. De tels systèmes seront généralisés sur les bretelles de l'autoroute A86 ainsi que sur celles qui présentent le plus d'enjeux sur les autoroutes A1, A3 et A6. La démarche sera menée en partenariat avec les collectivités.

Ces dispositifs vont étoffer le système régional de gestion du trafic et d'information en temps réel des usagers. Ce système va également être développé avec l'équipement de nouveaux panneaux à messages variables, l'intégration de capteurs pour mesurer les déplacements des usagers et les informer en temps réel.

Une réflexion est engagée pour moderniser les dispositifs de gestion dynamique des voies auxiliaires du tronçon commun des autoroutes A4 et A86 afin d'améliorer leur taux de disponibilité.

Le programme de modernisation de la gestion dynamique du trafic et de l'information en temps réel des usagers sera déployé sur la période du CPER.

II. Renforcer l'insertion urbaine des autoroutes

Mesure n°44 : Engager des partenariats pour améliorer l'insertion urbaine des autoroutes

Enjeux

De conception ancienne, les configurations autoroutières laissent dans le domaine public des espaces fonciers qui n'ont pas d'utilité directe pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier. Les espaces à valoriser sont pour partie imbriqués dans le système autoroutier, souvent au sein d'échangeurs complexes. **L'insertion urbaine des autoroutes engage donc des enjeux** : d'environnement (bruit ; qualité de l'air) et de qualité de vie (réduire les effets de coupure) ; de développement des territoires traversés (optimisation de l'occupation des espaces) ; de sécurité des usagers et des personnels intervenant sur l'autoroute.

Action

Pour que la Métropole du Grand Paris et les collectivités territoriales conduisent des opérations d'aménagement favorisant l'insertion urbaine des autoroutes, **l'État s'associera aux collectivités pour mener les démarches permettant de réduire l'impact foncier des infrastructures** et créer des espaces urbains apaisés derrière des constructions en rideau. Les premiers partenariats seront engagés dès 2015.

Parallèlement, **l'État préparera la cession du foncier qui n'est plus nécessaire à l'entretien et l'exploitation des autoroutes et voies rapides franciliennes.** Les procédures de cession du foncier seront optimisées pour permettre la concrétisation rapide des projets. La démarche sera menée de 2015 à 2020.

Le numérique, outil de la métropole intelligente

Mesure n°45 : Créer le Grand Paris de l'Open Data

Enjeux

Les données apparaissent de plus en plus comme un des éléments structurants du monde numérique. **Leur valeur sociale et économique constitue un important facteur d'innovation.** En mettant à disposition des données ouvertes et interopérables, les acteurs publics et privés permettent la construction de nouveaux services à même de simplifier la vie quotidienne de leurs utilisateurs, de créer de l'emploi et de générer de l'activité.

Action

Le « Grand Paris Open Data Services » a vocation à être une plateforme d'agrégation et de mutualisation de données ouvertes, publiques et privées, en vue **de proposer des services innovants aux habitants et aux voyageurs sur le territoire du Grand Paris.** Les services rendus, directement ou indirectement, par cet opérateur contribueront notamment à : optimiser les déplacements et les stationnements, réduire la congestion, améliorer la qualité d'accueil des touristes d'affaires et individuels, faciliter l'accès aux services et espaces publics, mieux renseigner sur la gestion des déchets, développer l'accès aux aménités environnementales, culturelles ou sportives (parcs et jardins, piscines ou médiathèques, par exemple), etc.

Calendrier

En articulation avec la plateforme Etalab et les autres plateformes territoriales d'open data, un appel d'offre sera lancé **au début de l'année 2016**, afin de viser une mise en œuvre opérationnelle avant la fin de cette même année.

Mesure n°46 : Faire du Grand Paris un Living lab pour l'e-santé à l'échelle mondiale

Enjeux

Depuis la télémédecine jusqu'à la prévention des épidémies en passant par la domotique pour un suivi à domicile renforcé, le numérique est désormais pleinement intégré à la politique de santé. Dans le cadre des programmes nationaux de santé publique, **le Grand Paris constitue un terrain d'expérimentation idéal** qui peut s'appuyer sur les initiatives prises par des territoires précurseurs (Val de France Gonesse et Campus Sciences et Santé, GPSO).

Action

Afin d'aider les entreprises à développer des innovations validées par l'usage et offrir aux patients et aux professionnels de santé des conditions de soins et d'exercice, **une initiative portée par la future métropole du Grand Paris accompagnera le rassemblement des acteurs autour d'un projet de living lab** consacré à la e-santé et à la m-santé. Cette démarche pourra s'appuyer sur les programmes innovants menées, en particulier, par l'APHP et l'Agence régionale de santé en matière de numérique (déploiement d'infrastructures mutualisées, dématérialisation des procédures et des supports, interopérabilité des systèmes d'information, parcours de soins pilotes, GPsanté, etc.).

Calendrier

La mise en œuvre de cette initiative s'inscrira dans les démarches prioritaires de la future Métropole du Grand Paris, **en articulation avec le calendrier des appels à projets européens** lancés dans le cadre de la démarche H2020.

Mesure n°47: Faire du Grand Paris la région la plus connectée d'Europe

Enjeux

La région parisienne est bien desservie en réseaux de grande qualité (notamment FTTH). Afin d'accompagner les usages de mobilité tout en limitant les nuisances et en optimisant les infrastructures, **un projet de déploiement massif de WiFi et micro antennes 4G** sur des infrastructures mises à disposition par les collectivités locales (abris voyageurs, éclairage public, ...) pourra être accompagné, afin de parvenir à une couverture « sans couture » du territoire.

Action

Des aménagements réglementaires pourront être envisagés afin de favoriser la mutualisation et de faire émerger des modèles économiques vertueux, en lien avec les collectivités locales du Grand Paris, l'ARCEP et les opérateurs de téléphonie mobile.

Mesure n°48 : Construire un réseau métropolitain de centres de données de proximité

Enjeux

Le *cloud computing* constitue un changement radical de modèle pour les agents économiques par la réduction des coûts informatiques et l'optimisation des flux de données. Selon une étude IDC, **la masse de données numériques créées dans le monde en 2020 sera quinze fois plus importante qu'en 2013**. Toutefois, la maîtrise des coûts de fourniture d'énergie de ces équipements constitue un enjeu majeur en termes financiers et environnementaux.

Action

Le déploiement des 72 gares du Grand Paris Express et de la fibre optique constitue une opportunité unique de maillage du territoire en matière de centre de données. La récupération de l'énergie thermique émise par ces équipements permettrait par ailleurs de les inscrire dans la démarche de réseaux intelligents de chaleur du territoire métropolitain...

Calendrier

Une cinquantaine de centres de données mutualisés pourrait être installée **à l'horizon 2025**, afin de prendre en compte l'évolution exponentielle attendue des besoins de stockage et de traitement des données.

IV –

**ELARGIR LES HORIZONS DU GRAND PARIS :
LA VALLEE DE LA SEINE**

La vallée de la Seine : élargir les horizons du Grand Paris

Contexte

La Seine et ses affluents, Oise et Marne, constituent un élément structurant de l'agglomération parisienne. Axe naturel, réservoir de bio-diversité, infrastructure de transport au potentiel de développement important, élément d'articulation entre habitat et activités, **la vallée de la Seine joue un rôle de premier plan dans le développement urbain**. Au surplus, elle offre à l'Île-de-France un débouché naturel vers la mer et relie ainsi Paris au reste du monde. Autour du chapelet de villes s'est constitué de longue date un système économique profitant des complémentarités entre territoires.

La valorisation de ces atouts offre des perspectives élargies au Grand Paris, permettant un développement plus ouvert et plus équilibré. C'est le sens de la démarche engagée en 2013 par l'État (avec les régions Île-de-France, Basse et Haute-Normandie) pour mettre en place une stratégie de développement intégrée à l'échelle de la vallée de la Seine.

Mesure n°49 : Mettre en œuvre dès 2015 le contrat de plan interrégional

Enjeux

L'État a proposé aux régions de traduire leur volonté commune via un document d'orientation (le schéma stratégique 2030 d'aménagement et de développement de la vallée de la Seine) et de le décliner opérationnellement en s'appuyant sur un contrat de plan interrégional dédié. Ainsi, leurs actions conjointes seront-elles assises sur un cadre pluriannuel clair et partagé, mobilisant des financements spécifiques et facilitant le rapprochement avec les autres acteurs.

Action

1/ Approbation finale du contrat de plan interrégional

Le projet de contrat interrégional a fait l'objet d'un premier examen par les assemblées régionales en décembre et février dernier. Il a été mis à disposition du public du 23 février au 23 mars. Les observations recueillies à cette occasion confirment l'adhésion des milieux économiques aux orientations du contrat.

Celui-ci sera présenté pour approbation définitive aux assemblées régionales d'ici la mi-juin. Cela permettra **la signature officielle du contrat, traduisant un engagement financier de l'État de 219,1M€** complété au second semestre par sa contribution au financement du projet ferroviaire Serqueux-Gisors. L'ensemble des actions identifiées représente près d'un milliard d'euros.

Calendrier : signature au début de l'été et mise en œuvre lancée dès le deuxième semestre.

2/ Opérations d'investissements lancées dès 2015

Le contrat de plan interrégional a permis pour la première fois une programmation coordonnée des investissements logistiques majeurs intéressant la vallée de la Seine. En Île-de-France, deux projets illustrent dès 2015 cette dynamique.

D'une part, sera signée en **juillet la convention relative au financement, pour 2015 et 2016, de la première phase d'études relatives à la ligne nouvelle Paris-Normandie (16,2M€)**. Cela garantit le

respect d'un calendrier permettant au Gouvernement de choisir, dans moins de deux ans, les zones préférentielles de passage.

D'autre part, après un débat public qui a révélé un large consensus, **Ports de Paris entamera une nouvelle phase d'études de Port Seine-métropole ouest**. Cette infrastructure est appelée à jouer un rôle central dans l'approvisionnement en matériaux de construction des chantiers du Grand Paris. L'objectif inscrit au contrat de plan interrégional est le lancement des travaux avant la fin de la décennie.

Calendrier : convention LNPN : juillet 2015 ; Port Seine-métropole ouest : deuxième semestre (études).

3/ Susciter de nouveaux projets

Pour mettre en œuvre les orientations du contrat de plan, trois appels à projets seront lancés dès sa signature. Leur objectif est de faire émerger des projets concourant à un aménagement plus équilibré du territoire et de consolider le tissu économique de la vallée, tout en l'adaptant à la transition écologique et énergétique. Ils élargiront le partenariat Etat-régions, notamment aux autres collectivités et aux acteurs socio-économiques.

Le premier sera porté par l'ADEME et orienté sur **les enjeux de la transition écologique**. L'appui à l'économie circulaire, le développement de transports durables pour les personnes (électromobilité) ou les marchandises (report modal vers le fluvial ou le ferroviaire), le développement des énergies renouvelables sont autant d'axes de travail.

Le second visera à conforter **une approche intégrée de l'aménagement**. La maîtrise de la consommation de foncier, la qualité des paysages, l'articulation des systèmes de transports constitueront des thématiques prioritaires.

Le troisième portera sur **l'appui au développement des principales filières économiques**. Développer les coopérations entre entreprises, améliorer les chaînes d'approvisionnement, diversifier les activités touristiques..., figurent parmi les thèmes retenus. Une enveloppe financière de l'ordre de 5 M€ sera consacrée à ces appels à projets.

Calendrier : lancement des appels à projet au début de l'été 2015

Le premier restaurant universitaire flottant pour les étudiants

Le premier restaurant universitaire flottant de France, amarré face à la bibliothèque François Mitterrand, sera inauguré dans quelques semaines. Ce restaurant est une réponse innovante au manque de foncier disponible à Paris. Il offrira un espace de restauration et de convivialité aux étudiants franciliens, avec un espace de restauration de qualité pour 207 places assises et un café, accompagné sur le quai d'une terrasse polyvalente. Le bâtiment flottant et l'espace sur berge pourront en outre accueillir différentes activités culturelles ou événements universitaires (remise de diplômes, débats, expositions). Cet équipement a été financé en majorité par l'Etat pour un montant de 3,5 M€, dont le CROUS de Paris (800 000 €), avec des cofinancements de la Ville de Paris (500 000 €).

Mesure n°50 : Favoriser la diversité des fonctions économiques (cf. carte p.59)

Enjeux

Les fonctions tertiaires (administration, finances, commerce, culture) occupent une place prépondérante en Île-de-France. Mais celle-ci reste aujourd'hui une importante région industrielle et

les fonctions logistiques y tiennent une place de premier plan. L'articulation avec la Normandie permet de consolider ces secteurs, en s'appuyant sur son potentiel dans ces domaines.

Action

1/ Promouvoir une logistique urbaine respectueuse de l'environnement

L'évolution des modes de distribution comme la nécessité de maîtriser le transport routier imposent d'améliorer l'organisation de la logistique urbaine, notamment pour les dessertes entre entrepôts et destinataires finaux. Une meilleure utilisation de la Seine et du réseau de rivières et canaux franciliens constitue l'un des leviers de cette évolution.

Dans cette perspective, sera lancée **une réflexion commune associant en particulier l'État, ses établissements publics, la ville de Paris, les agglomérations rouennaise et havraise**, sur l'utilisation des quais et berges, de façon à assurer la diversité des fonctions tout en préservant un réseau dense de ports de proximité, permettant de réduire les trajets terminaux.

Dans le même objectif, les travaux lancés par le Gouvernement sur le fret fluvial ont confirmé l'importance du port de Gennevilliers pour la desserte de l'Île-de-France. Ports de Paris s'attache à **attirer de nouveaux investisseurs logistiques sur cette plate-forme**. En outre, les mesures découlant de la conférence nationale du fret fluvial conforteront le transport fluvial par conteneurs au sein de la région, pour desservir les autres plates-formes multimodales.

Calendrier : démarche lancée en 2015, pour des actions pluriannuelles.

2/ Développer les coopérations entre entreprises pour mieux diffuser l'innovation

Le renforcement des coopérations entre entreprises constitue un impératif. L'association Paris-Seine-Normandie, portée par les réseaux consulaires, propose de **lancer une analyse détaillée des grands ensembles industriels et logistiques qui structurent la vallée de la Seine**, pour densifier les relations interentreprises. En Île-de-France, deux territoires feront l'objet d'une approche spécifique, l'un couvrant la proche banlieue nord-ouest, l'autre la vallée de la Seine à l'aval de la forêt de Saint-Germain.

La mise en relation des nombreux incubateurs existant dans le territoire du Grand Paris avec le réseau des entreprises de la vallée de la Seine, Normandie incluse, est une autre priorité. Ce sera le cas par exemple pour l'incubateur logistique implanté à Paris. De même, la coopération qui se met en place entre le pôle de compétitivité francilien ASTECH et l'association Normandie Aerospace débouchera dès l'été 2015 sur un premier programme de travail.

Calendrier : lancement des premières actions au deuxième semestre 2015.

3/ Conforter les fonctions de transport international autour de Roissy et du Havre

L'Île-de-France compte avec l'aéroport de Roissy une des premières plates-formes intercontinentales d'Europe. HAROPA, grâce à la place du port du Havre en particulier, est le premier ensemble portuaire français, spécialement pour le trafic de conteneurs.

Aéroports de Paris et HAROPA ont décidé d'étudier les champs de coopération susceptibles de renforcer leur attractivité, en analysant notamment les cas comparables de rapprochement portuaire et aéroportuaire. Ils lanceront dès cette année une étude pour identifier les actions les plus opportunes.

Calendrier : deuxième semestre 2015.

Mesure n°51 : Enrichir l'offre touristique et diffuser la fréquentation (cf. carte p.60)

Enjeux

Paris et l'Île-de-France demeurent la première destination touristique mondiale. **La Normandie est l'une des « marques françaises » les plus connues à l'international.** La Seine, facteur commun à ces régions, constitue un vecteur naturel pour développer et diffuser les flux touristiques.

Action

1/ Promouvoir la destination « Impressionnisme »

Les régions normandes et l'Île-de-France viennent de signer avec l'État **un contrat de destination dédié à l'Impressionnisme.** La vallée de la Seine et la côte normande sont le berceau de cette école de peinture, le musée d'Orsay et « la maison de Monet » à Giverny concentrant la majeure partie des visiteurs.

La mise en œuvre du contrat, dès cette année, permettra de mieux valoriser les nombreux sites impressionnistes, tant en Île-de-France qu'en Normandie. Il est en effet indispensable de lutter contre l'extrême concentration des flux des visiteurs et de tirer un meilleur parti d'un patrimoine culturel mondialement connu.

Calendrier : programme d'actions sur 3 ans (2015 -2017).

2/ Structurer le développement des activités de croisière

La croisière maritime en Manche (Le Havre, Honfleur et Cherbourg étant les ports d'escale) et la croisière fluviale sur la Seine connaissent un très rapide développement. Les hauts lieux de Normandie et d'Île-de-France sont autant de points d'excursion pour les centaines de milliers de passagers.

La création en mars dernier d'un club professionnel dédié, rassemblant les acteurs économiques franciliens et normands, permet de **lancer la préparation d'un programme d'actions pour donner plus de cohérence et de force à ce développement.** Un des enjeux est de structurer les escales sur la Seine ; un autre est de valoriser le temps passé à terre, à travers des visites et excursions diversifiées en Normandie et Île-de-France. La déclinaison de ce programme, présenté au deuxième semestre 2015, a notamment vocation à s'appuyer sur le contrat de plan interrégional de la vallée de la Seine.

Calendrier : présentation au deuxième semestre 2015 du premier programme de travail.

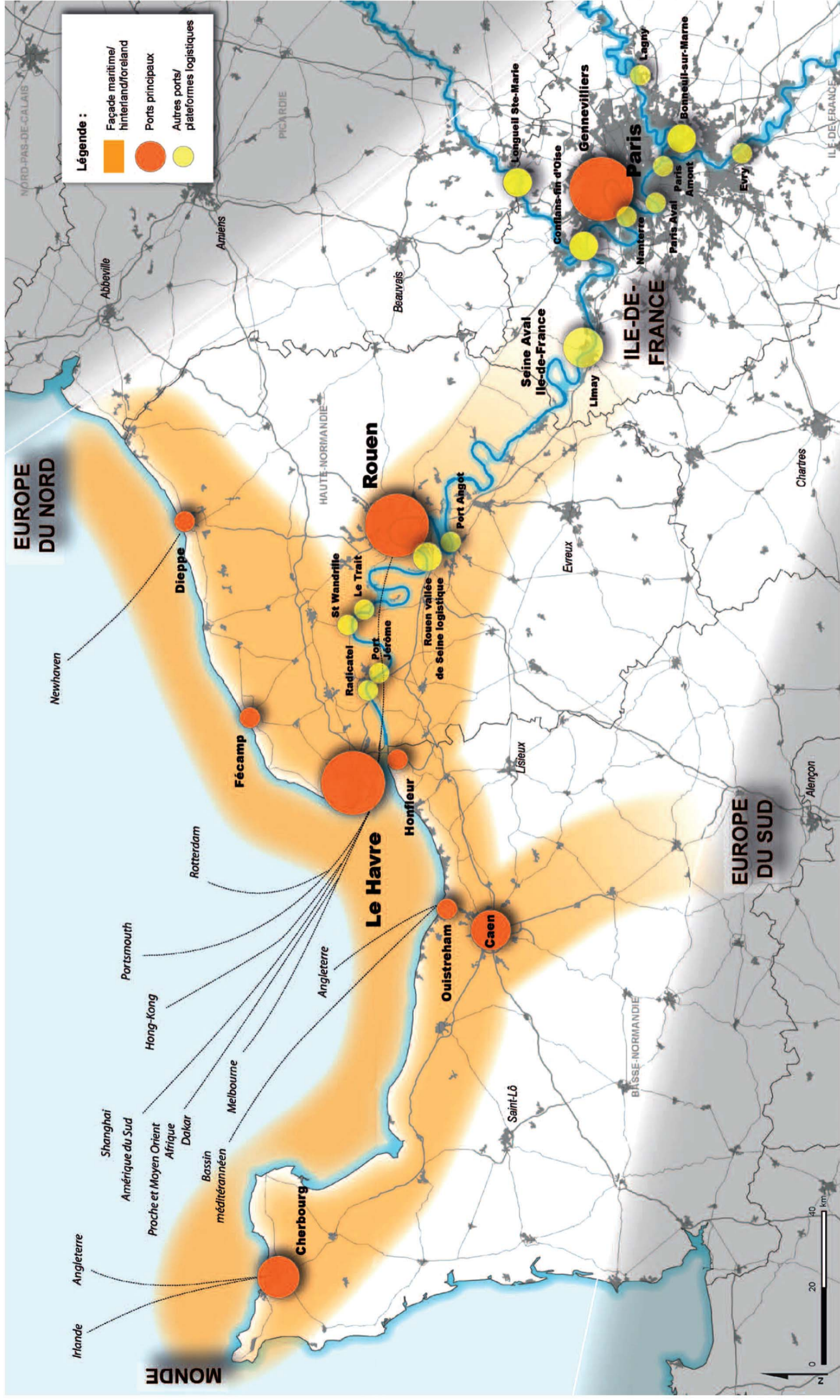
3/ Créer la Seine à vélo

La vallée de la Seine ne dispose pas aujourd'hui d'un itinéraire cyclable précisément défini, depuis le cœur de l'agglomération parisienne jusqu'à la Manche, contrairement à nombre de grands fleuves européens. **Un des objectifs du contrat de plan interrégional vallée de la Seine est de permettre la réalisation d'un tel itinéraire de Paris à la mer,** permettant de créer « La Seine à vélo ».

L'État et les collectivités régionales et départementales intéressées se rapprocheront, dès ce printemps, pour établir un diagnostic partagé des besoins, au regard des initiatives déjà prises, et arrêter une méthode de travail déclinée sur la durée du contrat. Un lien sera recherché entre cet itinéraire et les grands axes proches, Paris-Londres, Paris-Mont-Saint-Michel.

Calendrier : Structuration des acteurs publics et inventaire des besoins réalisés en 2015 et 2016.

La normandie : façade maritime de la métropole parisienne



« Paris, Rouen, Le Havre,
une seule ville dont la Seine est la grande rue. »
Bonaparte, lors de sa visite au Havre le 7 Novembre 1802



CONCLUSION

La construction du Grand Paris est **une ambition que le Gouvernement veut porter partager avec tous les territoires concernés**. C'est un chantier difficile, qu'il faut aborder avec d'autant plus de détermination que l'ambition concerne toute la France.

La méthode choisie est celle d'**une construction progressive** dans chacun des grands domaines de la vie de nos concitoyens (transport, logement, emploi, environnement), mais dans aussi dans les sujets qui conditionnent l'avenir de ce territoire et de notre pays (recherche, innovation, attractivité économique) ; mais cette construction doit être cohérente et globale pour tenir la promesse du Grand Paris

Il faut pour l'avenir, de manière progressive mais irréversible dès le 1^{er} janvier 2016, **créer les institutions qui devront incarner demain ce Grand Paris**. Cela ne peut se faire, bien sûr, qu'avec les élus des territoires concernés, au premier rang desquels la Maire de Paris, le Président de la région, et les responsables des départements et des communes d'Ile-de-France. C'est difficile mais indispensable.

Dans ce cadre, le préfet de la Région Ile-de-France est désormais chargé, sous l'autorité du Premier ministre et du Gouvernement, de la coordination de ces chantiers qui, ensemble et en pleine collaboration et concertation avec les collectivités locales et les acteurs économiques, universitaires et sociaux, seront demain au cœur de la métropole parisienne.

Après la tenue de comités de pilotage ministériels intermédiaires, **une nouvelle réunion du comité interministériel sur le Grand Paris se tiendra au mois d'octobre 2015**.

SYNTHESE DES MESURES

Partie I : les engagements tenus pour le Grand Paris

A. Le Grand Paris des transports est en marche

Mesure n°1 : Mettre en œuvre le Nouveau Grand Paris des transports par la confirmation des financements

Mesure n°2 : Engager la réalisation du prolongement du RER E à l'Ouest

Mesure n°3 : Réduire et valoriser les déblais

Mesure n°4 : Privilégier des matériels roulants plus sobres en énergie

Mesure n°5 : Appliquer l'éco-conception aux gares et aux sites de maintenance

Mesure n°6 : Permettre un accès mobile à Internet sur l'ensemble du réseau de transport

Mesure n°7 : Offrir un accès sans fil et très haut débit à Internet dans les principales gares franciliennes

B. Le Plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement se met en œuvre

Mesure n°8 : Adapter l'intervention de l'Etat aux sites prioritaires pour le logement

Mesure n°9 : Mettre en place une Opération d'Intérêt National multi-sites pour accélérer et faciliter les projets

Mesure n°10 : Accélérer la cession du foncier public

Mesure n°11 : Créer en 2015 une aide aux maires bâtisseurs

Mesure n°12 : Créer « Grand Paris Aménagement »

Mesure n°13 : Diminuer les délais de construction avec la procédure intégrée pour le logement (PIL)

C. Le Grand Paris, moteur du développement économique

Mesure n°14 : Assurer la promotion des projets suscités par la dynamique du Grand Paris auprès des investisseurs internationaux

Mesure n°15 : Structurer une offre de financement « Grand Paris » pour les investisseurs internationaux

Mesure n°16 : La Défense, une ambition économique à redynamiser pour le Grand Paris et pour la France

Mesure n°17 : Valoriser le potentiel du Grand Roissy

Mesure n°18 : Redéfinir les conditions d'application de la redevance pour création de bureaux, commerces et entrepôts (RCBE)

Mesure n°19 : Construire un Arc de l'innovation au cœur du Grand Paris

D. Une nouvelle gouvernance se met en place pour le Grand Paris au 1er janvier 2016

Mesure n° 20 : Préciser l'architecture de la future Métropole du Grand Paris

Mesure n°21 : Proposer la carte des futurs territoires de la Métropole du Grand Paris

Mesure n°22 : Créer en grande couronne les nouvelles intercommunalités

Mesure n°23 : Simplifier les modalités de création des nouvelles intercommunalités en grande couronne

Partie II. Les Jeux Olympiques de 2024 et l'Exposition universelle de 2025, accélérateurs du Grand Paris

Mesure n°24 : Créer une association d'étude sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Mesure n°25 : Créer une fondation pour solliciter le mécénat d'entreprise et soutenir la candidature par des acteurs privés

Mesure n°26 : Construire un dispositif pour porter la candidature à l'exposition universelle de 2025

Partie III. De nouveaux chantiers pour le Grand Paris, pour une métropole durable et solidaire

A. Le Grand Paris, levier de la transition écologique et énergétique

Mesure n°27 : Renforcer le maillage écologique du territoire et les espaces de promenade

Mesure n°28 : Mettre en place un fonds Air/bois en Ile-de-France pour améliorer l'efficacité énergétique des ressources forestières

Mesure n°29 : Poursuivre le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)

Mesure n°30 : Assurer l'excellence énergétique et environnementale par le numérique

B. Les chantiers du Grand Paris, une formidable opportunité pour l'emploi et la jeunesse

Mesure n°31 : Mettre en synergie les acteurs pour favoriser la création d'emploi

Mesure n°32 : Engager les maîtres d'ouvrage vers un chantier « responsable »

Mesure n°33 : Valoriser le potentiel du Grand Paris

Mesure n°34 : Faire du Grand Paris la locomotive de la Grande école du numérique

C. Le Grand Paris de l'enseignement supérieur et de la recherche

Mesure n°35 : Confirmer le projet Campus Condorcet dans son ambition

Mesure n°36 : Lancer les premiers chantiers structurants du projet Paris Saclay

Mesure n°37 : Rénover l'immobilier universitaire pour répondre aux enjeux du numérique et de la transition énergétique

Mesure n°38 : Poursuivre le suivi du plan 40 000

Mesure n°39 : Poursuivre le partenariat régional pour le développement de l'offre de logements étudiants

D. Remettre les quartiers au cœur du Grand Paris

Mesure n°40 : Identifier les opérations d'intérêt régional

Mesure n°41 : Inscrire certains projets de gares du Grand Paris dans les projets de renouvellement urbain et les contrats de ville

E. La modernisation et l'insertion urbaine des autoroutes franciliennes

Mesure n°42 : Engager la remise à niveau des autoroutes et voies rapides d'Ile-de-France

Mesure n°43 : Moderniser les autoroutes en améliorant l'environnement et le cadre de vie des Franciliens

Mesure n°44 : Engager des partenariats pour améliorer l'insertion urbaine des autoroutes

F. Le numérique, outil de la métropole intelligente

Mesure n°45 : Créer le Grand Paris de l'open data

Mesure n°46 : Faire du Grand Paris un Living lab pour l'e-santé à l'échelle mondiale

Mesure n°47 : Faire du Grand Paris la région la plus connectée d'Europe

Mesure n°48 : Construire un réseau métropolitain de centres de données de proximité

Partie IV : Elargir les horizons du Grand Paris : la Vallée de la Seine

Mesure n°49 : Mettre en œuvre dès 2015 le contrat de plan interrégional

Mesure n°50 : Favoriser la diversité des fonctions économiques

Mesure n°51 : Enrichir l'offre touristique et diffuser la fréquentation

DOSSIER DE PRESSE
RÉUSSIR ENSEMBLE
LE GRAND PARIS

Comité interministériel - 14 avril 2015



LE
NOUVEAU
GRAND
PARIS